Rapport de durabilité 2023

FREELAND

Tables des matières

1. Lettre aux parties prenantes 5

2. Points culminants 7

3. Freeland: qui nous sommes 9

3.1 _ Notre histoire 9

3.2 _ Les valeurs de l'entreprise 10

3.3 _ Modèle commercial et organisationnel 11

3.4 _ Les certifications 11

4. La durabilité 14

4.1 _ La chaîne de valeur 14

4.2 _ Les parties prenantes 16

4.3 _ La double matérialité 19

5. L'environnement 23

5.1 _ Le changement climatique 23

5.2 _ La pollution 25

5.3 _ L'eau et les ressources marines 27

5.4 _ Biodiversité et écosystèmes 27

5.5 _ Economie circulaire 28

5.6 _ Objectifs environnementaux 32

6. Les questions sociales 34

6.1 _ Les personnes: notre force 36

6.1.1 _ Protection des droits de l'homme 37

6.1.2 _ Rapport de travail, diversité et inclusion 38

6.1.3 _ Caractère volontaire de la relation de travail 43

6.1.4 _ Santé et sécurité au travail 45

6.2 _ La filière 48

6.3 _ Les relations avec les communautés 51

6.4 _Les consommateurs 52

6.5 _ Les objectifs pour les questions sociales 53

7. La Gouvernance 55

7.1 _ Éthique et conduite dans les affaires 57

7.2 _ Structure de la Gouvernance 58

8. Note méthodologique 62

9. Index des références ESRS 63

1. Lettre aux parties prenantes

Gérer une entreprise de manière responsable implique, selon nous, être conscient des impacts que l'activité pourrait avoir dans les domaines social, environnemental et économique, et être capable de l'organiser de manière à minimiser les effets négatifs et à chercher continuellement à créer des effets positifs.

Ce concept repose d'ailleurs sur la conviction profonde, un devoir moral et une responsabilité générationnelle, de transmettre à nos enfants une autre façon de concevoir le monde qui préserve l'environnement et favorise le développement socio-économique.

En rédigeant ce rapport de durabilité volontaire, Freeland veut mettre noir sur blanc les pratiques de gestion et l'attention qu'elle accorde depuis de nombreuses années aux aspects sociaux et environnementaux, actualisés pour l'année 2023.

Le chemin parcouru par Freeland au fil des ans, dont ce rapport n'est que la dernière étape, est à notre avis fondamental pour garantir la crédibilité et le sérieux de l'entreprise envers toutes les parties prenantes, bien avant toutes les questions liées au produit.

Pour les résultats passés et présents, il faut souligner la précieuse collaboration de tous les acteurs impliqués dans le système Freeland : les employés, les collaborateurs et les fournisseurs de services et de travaux, toujours prêts et ouverts à partager des informations et à modifier leurs habitudes au nom du changement, ainsi que les clients, source inépuisable de bonnes pratiques et de philosophies stimulantes.

Les objectifs que nous nous fixons sont de plus en plus ambitieux, mais nécessaires pour soutenir la thèse selon laquelle le « Made in Italy » ne peut pas être lié uniquement à des questions de produit, mais il doit également garantir un processus durable sous tous ses aspects et en constante amélioration.

« Quittez ce monde un peu meilleur que vous ne l'avez trouvé »
Citation de Sir Robert Baden-Powell

Je vous souhaite une bonne lecture.

CEO & Chairman
Giacomo Tiezzi

FREELAND

2. Points culminants

Quotas de femmes

146

Les femmes représentent **64%** de la main-d'œuvre

Heures de formation pour les employés

790

+**114%** par rapport à 2022

Chiffre d'affaires 2023

€ 85.534.762

+**18%** par rapport à 2022

Augmentation employés

+40

+**21%** par rapport à 2022

Fournisseurs du territoire

48%

des fournisseurs totaux

Investissements

€ 2.293.829

+**448%** par rapport à 2022

Audit des fournisseurs

+25

+ **47%** par rapport à 2022

Soutien aux organisations de bénévolat et aux coopératives sociales

€ 17.000

+ **42%** par rapport à 2022

Paires produites

472.000

+ **22.000** par rapport à 2022

CHAPITRE 3

Freeland: qui nous sommes

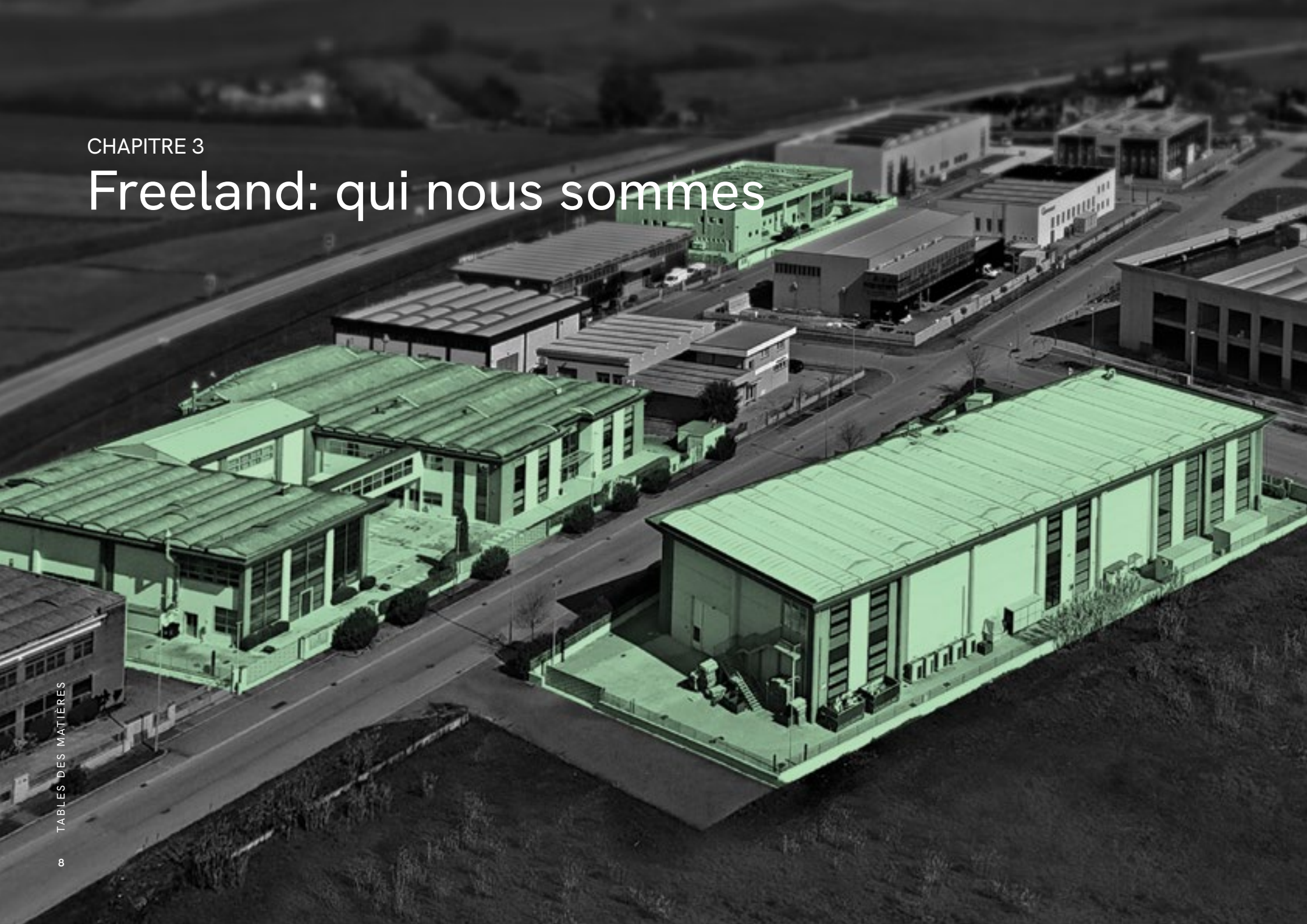

3. Freeland: qui nous sommes

Freeland s.r.l. est une entreprise qui fabrique des chaussures pour les plus grandes marques nationales et internationales. Elle emploie environ 230 personnes réparties dans 4 bâtiments situés Via Giovanni da Verrazzano, Via Fogar, Via Caboto et Via Falcone à Fucecchio (province de Florence).

3.1 NOTRE HISTOIRE

2000
Freeland S.r.l. a été créée en 2000 avec son siège opérationnel se trouve à Fucecchio, via Galilei.

2006
Suite au développement et à l'augmentation de ses activités, l'entreprise déménage entre 2005 et 2006 dans son siège actuel situé via Verrazzano et obtient, la même année, la certification ISO 14001 pour son système de gestion environnementale.

2009
La certification SA8000 est obtenue. Au début de l'année 2009, le nouveau bâtiment situé aux numéros 10 et 12, destiné à servir d'entrepôt, est rendu opérationnel. Aujourd'hui, il est le siège de l'atelier de « création de modèles ».

2015
La construction du troisième complexe situé via Ambrogio Fogar snc à Fucecchio est commencée. Il sera principalement destiné à servir de centre de contrôle, de tri des marchandises et des produits semi-finis, ainsi que d'entrepôt pour les matières premières.

2016
La société Ypsilon Calzature Srl est incorporée par fusion.

2017
Les deux bâtiments situés Via G. da Verrazzano sont reliés par une passerelle surélevée.

2018
Un nouveau site de production a été acheté situé Via Caboto, où la division production, précédemment située Via Galilei, a été transférée.

2020
Entre 2019 et 2020, les deux bâtiments situés Via G. da Verrazzano sont réunis grâce à la construction d'un nouveau département « Travaux spéciaux », qui sera ensuite transféré dans les nouveaux locaux situés Via Falcone à Fucecchio (2022). La même année Freeland a obtenu la certification du système de gestion santé et sécurité aux postes de travail (ISO 45001).

2023
Au mois de septembre 2023, le nouveau service « aggiunteria » (assemblage) a été mis en place dans les bâtiments situés via Fogar.

3.2 LES VALEURS DE L'ENTREPRISE

Freeland est une entreprise qui vise à obtenir un niveau de qualité très élevé pour ses produits, en cherchant à satisfaire pleinement les demandes et les attentes de ses clients et des différentes parties prenantes. Pour l'entreprise, la haute qualité recherchée doit nécessairement aller de pair avec un développement durable qui conjugue les exigences environnementales, sociales et de gouvernance.

Les valeurs définies, qui inspirent et guident les comportements quotidiens, constituent également le fondement de la définition périodique et systématique des objectifs et des plans de développement. Depuis plusieurs années déjà, la direction a codé ces valeurs à travers des codes éthiques et des politiques de référence pour son organisation et toutes ses parties prenantes.

Les systèmes de gestion et les modèles de contrôle adoptés permettent de réexaminer chaque année les objectifs et les plans définis en matière de qualité, de bonne gouvernance, de responsabilité sociale et d'environnement. Les certifications dont Freeland dispose depuis plusieurs années (SA8000, ISO14001, ISO45001) sont un soutien précieux pour cette activité de réexamen.

En publiant volontairement son rapport de durabilité, Freeland s'engage à l'avance à rendre compte avec précision et transparence, selon des outils et des normes reconnus, de ce qui a déjà été défini dans ses politiques et mis en œuvre à travers ses systèmes de gestion et ses modèles d'organisation.

Un compte rendu correct et efficace permettra de souligner davantage l'attention que l'entreprise accorde à la protection des personnes et au respect des droits de l'homme et de la femme à tous les niveaux de son activité de travail, ainsi qu'au contrôle et à la réduction de son impact environnemental.

Ces activités et cette attention ne se limitent pas aux unités opérationnelles de l'entreprise, mais s'étendent également à la chaîne de production, ce qui est essentiel pour garantir et soutenir le développement futur.

3.3 MODÈLE COMMERCIAL ET ORGANISATIONNEL

Freeland est en mesure de répondre de manière exhaustive aux attentes de ses clients en garantissant à la fois la conception et le développement des produits (sur demande) et la production d'une vaste gamme de chaussures et sandales pour hommes et femmes.

L'expérience et les compétences acquises (depuis 2000, année de fondation) lui permettent de se positionner comme partenaire primordial des plus grandes marques du secteur de la mode. Convaincue que le savoir-faire artisanal traditionnel peut s'accompagner d'une mentalité industrielle soutenue par des technologies de pointe, l'entreprise Freeland a toujours misé sur la symbiose entre savoir-faire et innovation, dans un accord harmonieux sûrement gagnant.

La structure interne a évolué au fil des ans et l'entreprise dispose aujourd'hui d'un système de fonctions permettant de surveiller tous les processus de l'entreprise ; les activités de formation, de développement professionnel et d'acquisition de nouvelles compétences ont permis à l'entreprise de créer une équipe de travail préparée et motivée.

Les outils organisationnels adoptés, tels que les systèmes de gestion et les modèles de contrôle, sont basés sur les normes internationales et nationales (SA8000, ISO14001, ISO45001, Décret législatif 231/01) et constituent une référence essentielle pour la gouvernance des processus.
Le travail des organismes de certification et de l'organisme de surveillance garantit un niveau de contrôle supplémentaire qui contribue à l'amélioration continue.

La protection des travailleurs, le maintien d'un climat de travail positif et l'attention portée aux conditions de sécurité au travail permettent à l'entreprise, grâce à initiatives concrètes et récurrentes, de créer un environnement de travail inclusif et agréable pour son personnel.
La contribution d'un large réseau de fournisseurs permet à l'entreprise de disposer de matières premières (cuirs, tissus, accessoires) avec dynamisme, rapidité et professionnalisme.
La chaîne d'approvisionnement en matières premières et en accessoires est directement définie et contrôlée par le client/la marque, tandis que les processus de fabrication sont sélectionnés et contrôlés directement par Freeland, qui garantit la qualité du produit et de chaque processus de fabrication.

3.4 LES CERTIFICATIONS

Au fil des ans, afin de garantir un développement durable, la société a décidé d'adopter un système de gestion intégré dans le but d'obtenir les certifications suivantes:

ISO 14001:2015; chemin emprunté depuis le 12 décembre 2006 concernant les usines situées Via Giovanni da Verrazzano et Via Ambrogio Fogar.

SA8000:2014; chemin emprunté depuis 2009 qui concerne tous les sites de production.

ISO 45001:2018; chemin emprunté à partir du 23 juillet 2020 concernant les usines situées Via Giovanni da Verrazzano et Via Ambrogio Fogar.

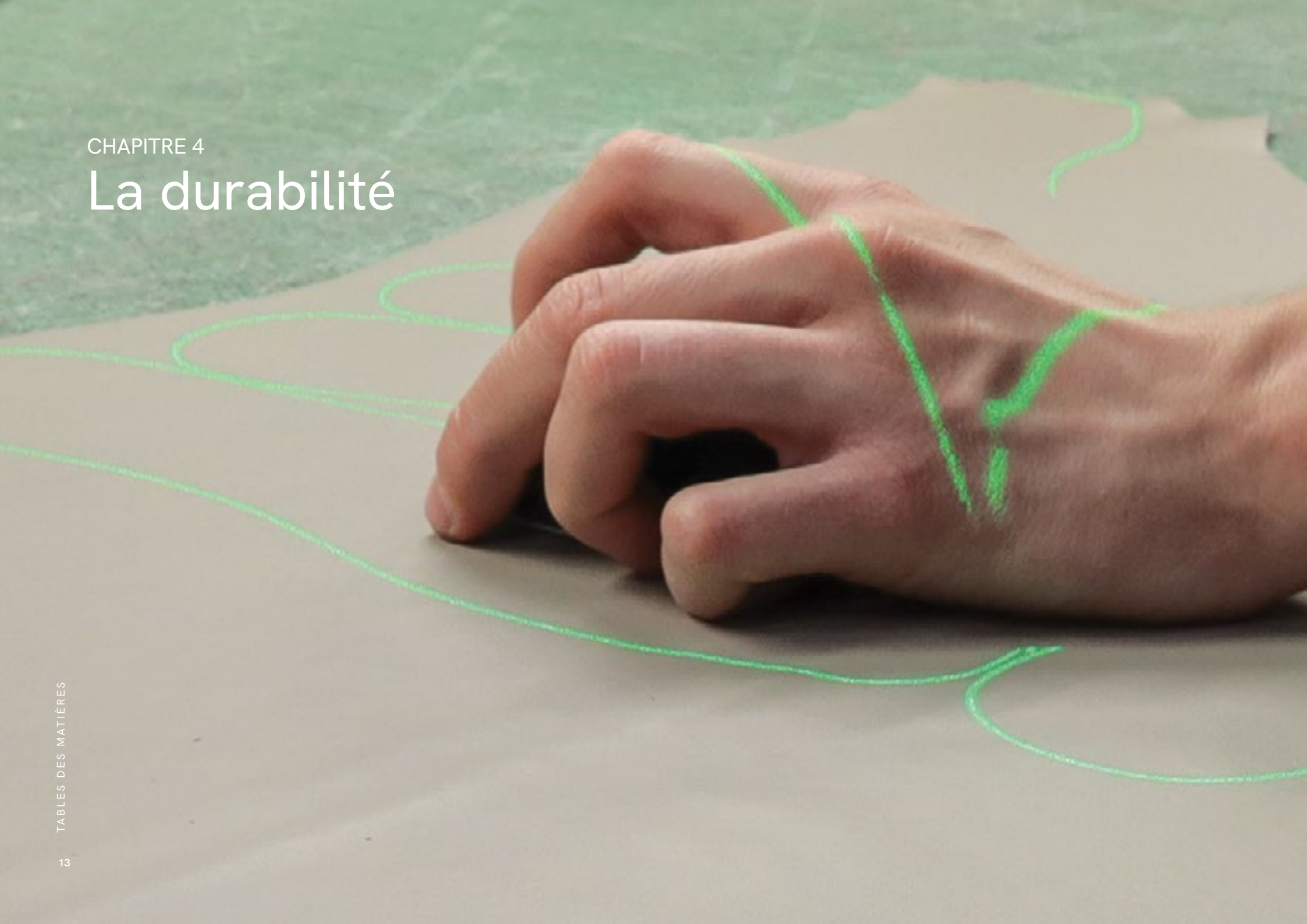

CHAPITRE 4

La durabilité

4. La durabilité

4.1 LA CHAÎNE DE VALEUR

La chaîne de production et de création de valeur se divise en deux flux principaux : le développement de prototypes et d'échantillons (création de modèles) et l'assemblage des chaussures. Chaque étape de la chaîne implique divers acteurs internes et externes à l'entreprise, dont les attentes et les demandes sont de nature variée et peuvent avoir des répercussions à différents niveaux sur les questions sociales, environnementales et de gouvernance.

Développement

DESSIN

ÉLABORATION DU MODÈLE

STEP PROTOTYPAGE

DÉTECTION DE DÉFAUTS

ÉCHANTILLONAGE

INDUSTRIALISATION

TRAITEMENTS ACCESSORIES

DÉCOUPE

RÉCEPTION ET CONTRÔLE MATÉRIELS

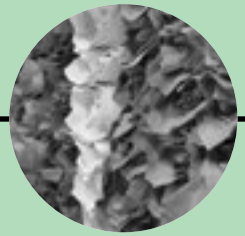

COMMANDE MATÉRIELS

INTRODUCTION LISTES

Production

BORDURE DE L'EMPEIGNE

COUTURE STROBEL

ASSEMBLAGE

FINISSAGE

EMBALLAGE

4.2 LES PARTIES PRENANTES

Une gestion efficace du rapport sur la durabilité ne peut se passer d'une connaissance approfondie et d'une analyse minutieuse des particularités, des attentes et des besoins des parties prenantes.

Les parties prenantes (stakeholders) sont toutes les personnes qui sont ou pourraient être influencées de manière positive et/ou négative par les activités de l'entreprise.
Toutes les parties prenantes, internes et externes, ont été identifiées et analysées afin de déterminer leur niveau d'influence et leur degré d'interaction avec l'entreprise.

La cartographie qui en a résulté a permis de créer une image précise de la situation des parties prenantes et, pour chacune d'entre elles, l'impact qu'elle a sur Freeland et l'intensité des relations sur une base annuelle ont été évalués.

L'impact et l'intensité ont été évalués sur une échelle de 1 à 10 et leur combinaison appropriée a déterminé l'importance de la partie prenante elle-même.
Le travail effectué a permis de répartir les principales parties prenantes en quatre catégories, représentées graphiquement par un diagramme à quadrants qui indique en vert foncé les parties prenantes les plus importantes.

Pour Freeland, il s'agit du premier rapport de durabilité volontaire rédigé selon les normes ESRS. L'entreprise a estimé important d'aborder les questions requises par la directive CSRD, à travers une évaluation directe des thèmes matériels, en impliquant ses parties prenantes telles qu'identifiées ici.

Cette implication se traduit par la distribution de questionnaires spécifiques axés sur les principaux thèmes ESG. Afin de garantir la fiabilité et l'efficacité de la collecte d'informations, une distinction a été faite entre les demandes destinées aux parties prenantes et celles destinées aux parties prenantes externes.

Cette approche a permis d'obtenir des réponses de toutes les catégories de parties prenantes identifiées, en fournissant des données et des informations pertinentes et significatives.
Les données collectées ont permis à l'entreprise d'effectuer une analyse de matérialité (double matérialité).

ORGANISMES PUBLICS ET INSTITUTIONS	Région Province Municipalité Station d'épuration Ass Professionnelle Arpat USL Sapeurs-pompiers Banques Forces de l'Ordre
COMMUNAUTÉS ET ASSOCIATIONS LOCALES	Universités et Centres de Recherche Ecoles Communautés Locales
CLIENTS	Marques Mode Investisseurs
FOURNISSEURS	Cuir Produits chimiques Accessoires Travaux Consultants externes Energie et Gaz Gestionnaires Déchets
MAIN-D'ŒUVRE ET DIRECTION	Travailleurs Direction Collaborateurs externes

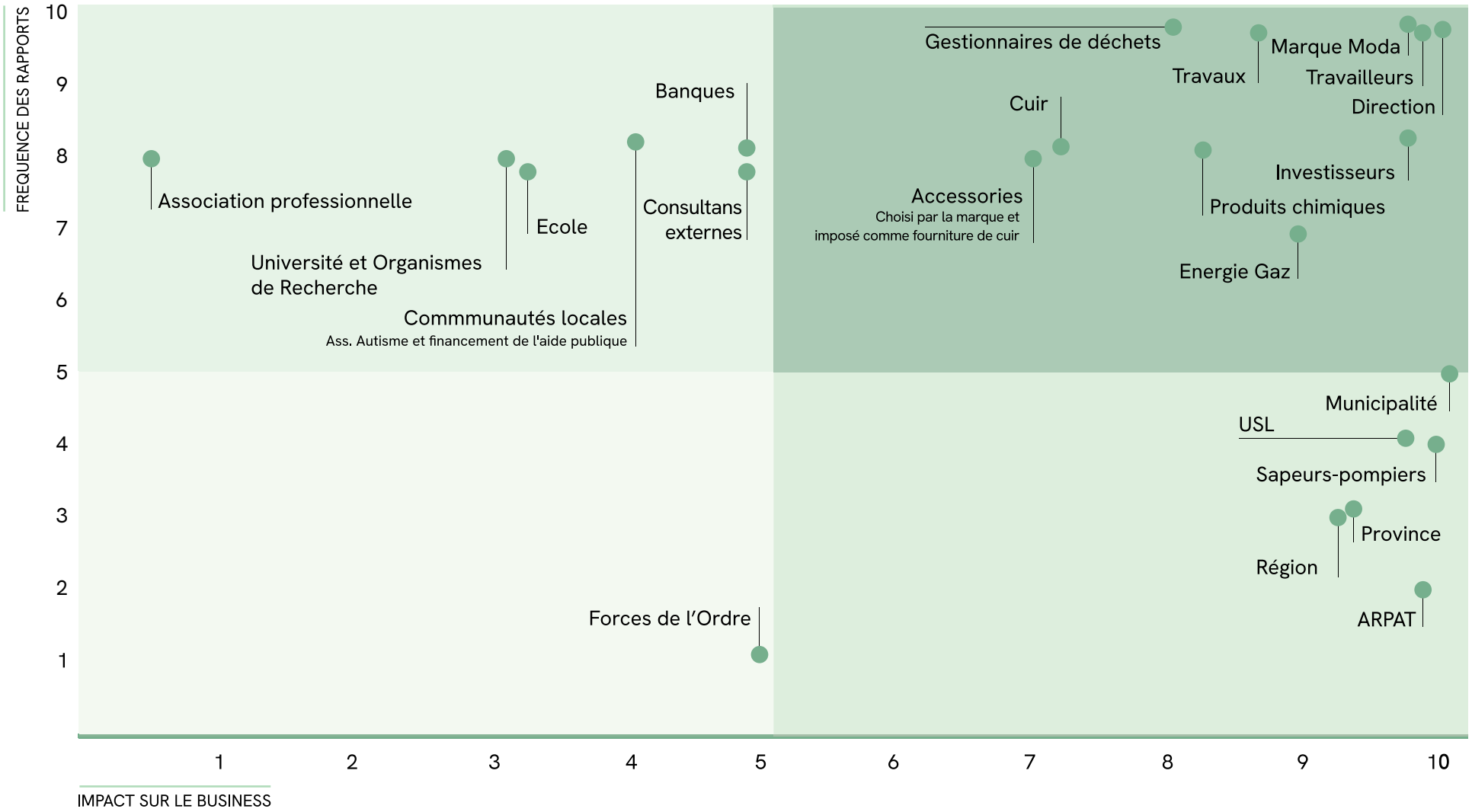
FREQUENCE DES RAPPORTS
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
Association professionnelle
Université et Organismes de Recherche
Ecole
Commmunautés locales
Ass. Autisme et financement de l'aide publique
Banques
Consultans externes
Forces de l'Ordre
Gestionnaires de déchets
Travaux
Marque Moda
Travailleurs
Direction
Cuir
Investisseurs
Accessories
Choisi par la marque et imposé comme fourniture de cuir
Produits chimiques
Energie Gaz
Municipalité
USL
Sapeurs-pompiers
Province
Région
ARPAT
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
IMPACT SUR LE BUSINESS

4.3 LA DOUBLE MATÉRIALITÉ

L'analyse de matérialité a été réalisée conformément à la norme de déclaration ESRS 1 - "Conditions nécessaires générales", qui implique l'adoption du critère de la double matérialité en tant qu'exigence clé de la déclaration non financière. L'analyse requise par les nouvelles normes exige, outre l'évaluation de l'impact environnemental et social, une évaluation de l'impact financier.

Freeland a décidé d'effectuer cette analyse en subdivisant les aspects/impacts sur l'entreprise et provenant de l'extérieur (le canal "out-in"), par rapport à ceux que l'organisation détermine à l'extérieur (le canal "in-out").

La collecte d'informations sur les parties prenantes a permis, grâce à une analyse approfondie, d'obtenir des informations clés pour déterminer quels sont les sujets les plus sensibles, vus de l'extérieur (canal out-in).

Une autre phase importante de l'analyse a consisté à interroger l'entreprise sur les impacts possibles de ses activités, par le biais d'une analyse interne de chaque thème mentionné dans le CSRD. Cette analyse a pris en considération l'ampleur de l'impact, la possibilité d'y remédier, l'implication de la chaîne d'approvisionnement et la probabilité d'occurrence (canal in-out).

Le résultat de ces deux visions différentes de l'impact est présenté dans le tableau ci-dessous, exprimant le concept de "niveau de matérialité".
Un niveau de matérialité "élevé" correspond à des sujets tout à fait significatifs, tandis qu'un niveau de matérialité "moyen" correspond à des sujets modérément significatifs. Le niveau de matérialité identifié comme bas correspond à des sujets peu significatifs.

Les rapports de Freeland se concentrent en particulier sur les sujets significatifs et traitent également, dans la mesure du possible, des sujets moyennement significatifs. Grâce aux résultats de cette analyse, Freeland peut hiérarchiser et détailler les aspects/sujets significatifs sans négliger ceux sur lesquels, même si c'est de manière réduite, l'attention des parties prenantes est toujours focalisée ou sur lesquels il y a des suggestions pour l'entreprise elle-même.

SUJET ENVIRONNEMENT	SOUS SUJET ENVIRONNEMENT	NIVEAU DE MATERIALITÉ
ESRS E1 Changements climatiques	Adaptation aux changements climatiques	**Moyen-élevé**
ESRS E1 Changements climatiques	Atténuation des changements climatiques	**Élevé**
ESRS E1 Changements climatiques	Energie	**Élevé**
ESRS E2 Pollution	Air	**Élevé**
ESRS E2 Pollution	Eau	**Moyen-élevé**
ESRS E2 Pollution	Sol	**Moyen**
ESRS E2 Pollution	Organismes vivants	**Moyen**
ESRS E2 Pollution	Substances préoccupantes	**Moyen-élevé**
ESRS E2 Pollution	Microplastiques	**Moyen**
ESRS E3 Eau et ressources marines	Prélèvement/déchargement	**Moyen**
ESRS E4 biodiversité et écosystèmes	Impact direct sur la perte d'éco diversité	**Moyen-bas**
ESRS E4 biodiversité et écosystèmes	Impact sur la situation de l'espèce	**Moyen-bas**
ESRS E4 biodiversité et écosystèmes	Impacts sur l'étendue et l'état des écosystèmes	**Moyen-bas**
ESRS E5 Économie circulaire	Déchets	**Moyen-élevé**
ESRS E5 Économie circulaire	Afflux et écoulements des ressources	**Autre**

SUJET SOCIAL	SOUS SUJET SOCIAL	NIVEAU DE MATERIALITÉ
ESRS S1 Main-d'œuvre interne	Conditions de travail	**Élevé**
ESRS S1 Main-d'œuvre interne	Égalité de traitement et de chances	**Élevé**
ESRS S1 Main-d'œuvre interne	Autres droits liés au travail	**Moyen-élevé**
ESRS S2 Main-d'œuvre dans la chaîne	Conditions de travail	**Moyen**
ESRS S2 Main-d'œuvre dans la chaîne	Égalité de traitement et de chances	**Moyen**
ESRS S2 Main-d'œuvre dans la chaîne	Autres droits liés au travail	**Moyen**
ESRS S3 Communautés concernées	Droits économiques, sociaux et communautaires	**Bas**
ESRS S3 Communautés concernées	Droits civils et politiques	**Bas**
ESRS S3 Communautés concernées	Droits des peuples autochtones	**Bas**
ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux	Impacts juridiques sur les informations	**Moyen**
ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux	Santé et sécurité des utilisateurs	**Moyen**
ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux	Exclusion de discrimination	**Moyen**

SUJET GOVERNANCE	SOUS SUJET GOVERNANCE	NIVEAU DE MATERIALITÉ
ESRS G1 conduite d'entreprise	Culture d'entreprise	**Moyen-élevé**
ESRS G1 conduite d'entreprise	Protection des informations	**Moyen-élevé**
ESRS G1 conduite d'entreprise	Bien-être des animaux	**Moyen**
ESRS G1 conduite d'entreprise	Gestion des relations avec les fournisseurs (y compris les procédures de paiement)	**Moyen**
ESRS G1 conduite d'entreprise	Corruption active et passive	**Moyen**

CHAPITRE 5

L’environnement

5. L'environnement

Conformément à l'Agenda 2030, Freeland considère qu'une gestion appropriée des impacts environnementaux réels et potentiels est un élément fondamental de son développement.
Grâce à l'expérience acquise en matière de gestion environnementale, les outils d'analyse et d'évaluation disponibles aujourd'hui permettent d'avoir sous contrôle un système adéquat d'indicateurs permettant de surveiller les améliorations accomplies.

5.1 LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'un des principaux sujets définis par l'Agenda 2030 et également poursuivis par les politiques de l'UE concerne l'adoption de mesures de prévention et d'atténuation du changement climatique.
Freeland, à travers l'analyse des impacts liés à ses activités, a étudié la question du changement climatique et, tout d'abord, a identifié les questions et les aspects les plus intéressants, à la fois ceux dérivant de contributions externes (parties prenantes) et internes.

SUJET	SOUS-SUJET	ANALYSE INTERNE	ANALYSE PARTIES PRENANTES	ANALYSE MAIN D'ŒUVRE	RÉSULTAT FINAL
ESRS E1 Changements climatiques	Adaptation aux changements climatiques	2,67	4,2	2,9	**6,51**
ESRS E1 Changements climatiques	Atténuation Changements climatiques	3,00	4,2	4,3	**7,67**
ESRS E1 Changements climatiques	Énergie	2,67	4,2	4,4	**7,51**

L'analyse de matérialité réalisée a montré que les parties prenantes sont très sensibles à la question du changement climatique, cet aspect est lui-même lié au mix énergétique utilisé et à la quantité de gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère.

Cette question est importante pour l'entreprise en raison des effets du changement climatique au niveau local, aussi, ayant un impact sur les activités de ses usines. En 2023, des phénomènes pluviométriques extrêmes se sont produits dans la région de Toscane, entraînant la crue de rivières et de ruisseaux qui ont fortement affecté, et dans certain cas même interrompu, la production de nombreuses entreprises.

Bien que cette calamité n'ait heureusement pas touché Freeland à ce jour, la question reste d'actualité avec ses impacts environnementaux et économiques et financiers, qui doivent être surveillés et gérés autant que possible, afin de les prévenir ou d'en atténuer les effets grâce aux mesures d'endiguement.
Les éléments principaux sur lesquels Freeland agit pour développer des pratiques efficaces sont basés sur ce qui est également exigé par l'UE, à savoir:

- renforcer la résilience et la capacité d'adaptation aux risques liés au changement climatique et aux catastrophes naturelles qui en résultent

- intégrer la stratégie de lutte contre le changement climatique dans les politiques des entreprises

- former et sensibiliser les ressources humaines au changement climatique, à son atténuation, à son adaptation, à la réduction de son impact et à l'alerte précoce

Dans le cadre de son système de gestion environnementale ISO14001, l'entreprise dispose des données nécessaires à la surveillance de sa consommation d'énergie.
La contribution en termes de consommation d'énergie par rapport aux différents vecteurs utilisés est présentée ci-dessous:

CONSOMMATION D'ÉNERGIE 2023		
VECTEUR	**VALEUR**	**UNITÉ DE MESURE**
Energie électrique	1.199.935	Kwh
Gaz méthane	17.400	m^3
Carburant diesel	14.012	Lt

5.2 LA POLLUTION

Le thème de la pollution est divisé par les normes ESRS en plusieurs sous-thèmes tels que:

- Pollution atmosphérique
- Pollution de l'eau
- Pollution du sol
- Pollution d'organismes vivants et de ressources alimentaires
- Substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes
- microplastiques

Les questions sous-mentionnées ne peuvent pas être toutes applicables ou importantes du point de vue matériel, par conséquent le rapport de Freeland ne se base que sur des aspects matériaux. L'analyse de matérialité menée a permis de recueillir les résultants du tableau suivant:

SUJET	SOUS SUJET	ANALYSE INTERNE	ANALYSE PARTIES PRENANTES	ANALYSES MAIN D'ŒUVRE	RESULTAT FINAL
ESRS E 2 Pollution	Air	2,33	4,5	4,6	**7,62**
ESRS E 2 Pollution	Eau	0,67	4,5	4,6	**6,51**
ESRS E 2 Pollution	Sol	0,67	4,5	4,6	**6,51**
ESRS E 2 Pollution	Organismes vivants	0,67	4,5	4,6	**6,51**
ESRS E 2 Pollution	Substances préoccupantes	1,67	4,5	4,6	**7,18**
ESRS E 2 Pollution	Microplastiques	0,67	4,5	4,6	**6,51**

Les questions matérielles qui se posent sont la pollution de l'air (et donc la pollution atmosphérique) et l'utilisation de substances préoccupantes ou extrêmement préoccupantes (qui, dans ce secteur, sont appelées substances restreintes ou substances dangereuses qui peuvent être utilisées dans les processus de production ou être contenues dans les produits semi-finis et finis.)

En ce qui concerne les aspects de la pollution atmosphérique, le sujet est à nouveau lié aux aspects des émissions de gaz à effet de serre qui peuvent déterminer le changement climatique.

Aucun autre aspect de la pollution atmosphérique dus aux activités de l'entreprise n'a été jugé propre au matériel.

Émissions atmosphériques

Bien que non propres au matériel, les aspects environnementaux liés aux émissions atmosphériques provoquées par le cycle de production font l'objet d'un suivi continu, conformément aux obligations légales. Les bilans d'émissions des usines de l'entreprise sont soumis à l'autorisation environnementale unique (AUA) et font l'objet de contrôles périodiques comme l'exige la loi. Des procédures spécifiques du système de gestion ISO14001 soutiennent les activités de contrôle correspondantes.

Substances faisant l'objet de restrictions et protocole "zéro rejet de produits chimiques dangereux" (ZDHC)

Le protocole, créé en 2011 et auquel ont adhéré de nombreuses marques et industries du secteur de la mode, vise à réduire progressivement l'utilisation de substances chimiques dangereuses pour la santé et l'environnement. La ZDHC Manufacturing Restricted Substances List (MRSL) est une liste de produits chimiques dont l'utilisation intentionnelle est interdite dans les entreprises qui fabriquent des textiles, du cuir et des accessoires.

La demande croissante des grandes marques du luxe a conduit les entreprises de la filière à mettre en place un système interne de gestion des produits chimiques, ainsi que des véritables formes de certification de ce système Freeland est en train de suivre un parcours interne dont le but est de mettre en œuvre son propre système avancé de gestion des produits chimiques dans un avenir proche.

5.3 L'EAU ET LES RESSOURCES MARINES

La question de l'utilisation de l'eau est fondamentale pour les communautés locales nationales et internationales, au même titre que le changement climatique et la gestion de l'approvisionnement en énergie.
Les exigences déterminées par la directive CSRD ne donnent pas la possibilité d'omettre ou de retarder le rapport sur cette question, étant donné son importance absolue.

Cependant, l'analyse menée par Freeland a mis en évidence que la matérialité de ce sujet est faible dans le contexte de référence, comme montré par les données collectées et rapportées ci-dessous.

SUJET	SOUS SUJET	ANALYSE INTERNE	ANALYSE PARTIES PRENANTES	ANALYSE MAIND'ŒUVRE	RESULTAT FINAL
ESRS E 3 Eau et ressources marines	Prélèvement/déchargement	3,00	4,1	2,1	**6,10**

Freeland n'utilise pas l'eau pour des fins liés à la production, mais uniquement pour d'autres fins hygiéniques et sanitaires. L'eau utilisée provient exclusivement d'aqueducs publics. L'entreprise assure toutefois le suivi de cet aspect environnemental au moyen de procédures spécifiques dans le cadre de son système de gestion ISO14001, afin d'éviter les gaspillages et de favoriser une utilisation consciente.

5.4 BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES

La question de la perte de biodiversité et de l'impact sur les écosystèmes est d'une importance non négligeable en termes absolus et selon les exigences de la Directive CSRD. Toutefois, l'analyse réalisée a montré que cette question n'est pas propre au matériel et qu'il n'est donc pas nécessaire que Freeland l'aborde dans son rapport.

Il faut quand-même remarquer certains éléments essentiels que l'entreprise a toutefois mis en place pour prévenir les impacts négatifs sur la biodiversité et les écosystèmes.
Bien que l'entreprise ne détermine pas directement la chaîne d'approvisionnement des principales matières premières, qui sont souvent déterminées par la marque/le client, elle inclut des clauses de conformité spécifiques dans ses spécifications d'approvisionnement tels que:

- la fourniture de produits obtenus d'animaux conformément à la Convention de Washington du 3 mars 1973 - "Commerce international des espèces d'animaux et de flore sauvages menacées d'extinction" n'est pas acceptée
- La législation européenne Reach sur la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de substances et de mélanges dangereux doit être respectée
- aucune substance dangereuse/restreinte répertoriée dans le protocole ZDHC (Zero Discharge of Hazardous Chemicals) ne doit être utilisée

5.5 ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Il faut gérer correctement les ressources afin que la production soit plus efficace et afin d'éviter les gaspillages. C'est pourquoi Freeland accorde beaucoup d'attention à ce sujet et partage la priorité de cette question avec ses employés.

Comme les informations recueillies le montrent clairement, les parties prenantes se concentrent sur les activités relatives à la correcte gestion des déchets et à leur élimination, en cherchant par conséquent de réutiliser et de recycler les déchets produits.

SUJET	SOUS SUJET	ANALYSE INTERNE	ANALYSE PARTIES PRENANTES	ANALYSE MAIN D'ŒUVRE	RÉSULTAT FINAL
ESRS E 5 Économie circulaire	Déchets	0,80	4,5	4,2	**6,33**
ESRS E 5 Économie circulaire	Déchets	2,00	4,5	4,2	**7,13**
ESRS E 5 Économie circulaire	Déchets	2,00	4,5	4,2	**7,13**
ESRS E 5 Économie circulaire	Entrées et sorties de ressources	2,67	4,5	4,2	**7,58**
ESRS E 5 Économie circulaire	Entrées et sorties de ressources	3,00	4,5	4,2	**7,80**

Une gestion efficace et correcte des déchets repose sur deux aspects:

- Le respect précis des obligations légales et des bonnes pratiques permettant la bonne gestion de toutes les étapes jusqu'à l'élimination, avec le contrôle des prestataires de services (collecte, transport, élimination)

- la mise en œuvre de politiques et de procédures qui impliquent une plus grande utilisation de matériaux récupérés, réutilisés et/ou recyclés.

Freeland applique déjà des procédures opérationnelles spécifiques pour la gestion des déchets dans le cadre du système de gestion ISO 14001 et surveille les flux d'entrée et de sortie à l'aide d'indicateurs spécifiques. Ci-dessous la donnée concernant les déchets produits en 2023, détaillée selon les codes d'identification spécifiques de l'**EER.**

En 2023, 93,26 % des déchets étaient destinés à la récupération et seulement 6,74 % à l'élimination.
Les procédures et les outils de traçabilité utilisés permettent de connaitre de façon précise la destination des déchets, de la façon suivante.

Il est important de souligner que seule une petite partie des déchets produits est classée comme dangereuse, tandis que **96,7** % des déchets sont non dangereux.

TYPOLOGIE DÉCHETS	2023 (KG)
Dangereux*	**6.221**
Non dangereux	**186.250**
Radioactifs	**0**

DESCRIPTION DU DÉCHET	DÉCHETS PRODUITS EER (KG)	2023 (KG)	DESTINATIONS DU DÉCHET	OPÉRATION
déchets non spécifiés autrement	04.01.99	77.900	R12	**RÉCUPÉRÉ**
emballages en plastique	15.01.02	5.840	R12	**RÉCUPÉRÉ**
absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés autrement), chiffons et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses	15.02.02*	2.589	R12	**RÉCUPÉRÉ**
emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de telles substances	15.01.10*	2.227	R13	**RÉCUPÉRÉ**
composants enlevés d'équipements hors d'usage, autres que ceux visés au point 16 02 15	16.02.16	89	R5	**RÉCUPÉRÉ**
suspensions aqueuses contenant des peintures et des vernis, autres que celles visées au point 08 01 19	08.01.20	9.746	D9	**ÉLIMINÉ**
emballages métalliques contenant des matrices solides poreuses dangereuses (par exemple l'amiante), y compris les récipients sous pression vides	15.01.11*	72	R13	**RÉCUPÉRÉ**
autres solvants et mélanges de solvants	14.06.03*	1.333	R12	**RÉCUPÉRÉ**
déchets liquides aqueux, autres que ceux visés au point 16 10 01	16.10.02	3.019	D9	**ÉLIMINÉ**
déchets inorganiques autres que ceux visés au point 16 03 03	16.03.04	208	D14	**ÉLIMINÉ**
déchets résultant des opérations de conditionnement et de finition	04.01.09	980	R12	**RÉCUPÉRÉ**
cuir tanné (déchets, résidus, bourres, poussières de polissage) contenant du chrome	04.01.08	49.008	R12	**RÉCUPÉRÉ**
Emballages en bois	15.01.03	36.800	R13	**RÉCUPÉRÉ**
déchets de fibres textiles transformées	04.02.22	2.660	R12	**RÉCUPÉRÉ**

Afin d'évaluer le cycle de vie du produit réalisé par Freeland, la durée de vie des chaussures peut être très élevée, mais difficile à quantifier en raison de plusieurs facteurs tels que:

- l'utilisation spécifique que l'utilisateur final peut faire du produit
- l'utilisation de matières premières et d'accessoires de qualité moyenne à élevée, compte tenu des exigences du secteur du luxe
- la conception de produits en réponse aux tendances de la mode qui changent constamment
- l'utilisation de matières premières et d'accessoires qui permettent la réparation et/ou l'entretien du produit à la suite de dommages et d'usure
- le développement constant du marché de l'occasion.

En ce qui concerne l'impact de fin de vie des produits, compte tenu du contexte général italien où la filière de traitement et de réutilisation des déchets dans le secteur textile/mode n'est pas encore opérationnelle, on constate toutefois une augmentation des initiatives visant à trouver des solutions possibles pour l'économie circulaire.

En particulier, les marques et les clients augmentent les projets concernant l'utilisation de matières premières à faible impact sur l'environnement et qui permettent de valoriser le concept de durabilité du produit selon une évaluation plus large de son cycle de vie.

5.6 OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

Conformément aux exigences de la directive CSRD et à l'analyse de matérialité réalisée, Freeland a défini ses objectifs environnementaux de la façon suivante:

DOMAINE	OBJECTIF	HORIZON TEMPOREL
Rapport de durabilité	Entamer le processus pour obtenir la certification du rapport de durabilité	80% date d'achèvement prévue pour le 31/12/2024
Modernisation du parc automobile en circulation	Location/achat de nouvelles camionnettes électriques	2023
Économie d'énergie	Installation de détecteurs de présence dans tous les vestiaires et les sanitaires	2023
Durabilité environnementale	Remplacement des sacs utilisés pour le conditionnement des matières premières par des sacs en plastique recyclé à 100%	2023
Déchets	Tri sélectif interne du plastique pour la remise avec le code EER 15.01.10 au lieu de 04.01.99	2023
Déchets	Lancement d'un projet interne visant à mettre en œuvre des solutions spécifiques afin de réduire la production de déchets avec le code EER.04.01.99 et EER 04.01.08	2024
Déchets	Achat de gourdes pour tous les employés et installation de distributeurs d'eau potable	100% juin 2024

CHAPITRE 6

Les questions sociales

6. Les questions sociales

Le respect des droits de l'homme et la protection de la personne à toutes les étapes de sa vie professionnelle ont toujours été l'un des piliers fondamentaux sur lesquels Freeland fonde sa croissance. Pour en témoigner, l'entreprise applique depuis 2009 un système de gestion de la responsabilité sociale SA 8000, parmi les premières entreprises de chaussures en Italie.

Depuis 10 ans, l'entreprise met à la disposition des différentes parties prenantes et publie sur son site Internet le rapport SA8000, qui informe sur ses principales performances sociales. La stratégie de l'entreprise est soutenue en permanence par la politique sociale partagée avec les différentes parties prenantes et révisée chaque année afin de consolider les éléments toujours d'actualité, de renouveler les approches et les solutions et de définir de nouveaux engagements et objectifs.

Un groupe de travail sur la responsabilité sociale, composée de représentants de la direction et des travailleurs, travaille dans l'entreprise afin d'améliorer les conditions de travail et l'atmosphère sociale. Le secteur de la mode est fortement touché par les questions sociales compte tenu des effets évidents que la mondialisation des marchés et de la production a eu sur les travailleurs, en particulier lorsqu'ils travaillent dans des pays du monde où, d'une part, l'état de pauvreté généralisé et, d'autre part, l'insuffisance de la législation en matière de protection, déterminent des conditions de traitement des personnes très précaires et le non-respect des droits de l'homme les plus fondamentaux.

La matérialité du thème, en ligne avec la situation contextuelle évoquée ci-dessus, est clairement ressortie de l'analyse effectuée par Freeland, comme le tableau suivant montre.

SUJET	SOUS SUJET	ANALYSE INTERNE	ANALYSE PARTIES PRENANTES	ANALYSE MAIN D'ŒUVRE	RESULTAT FINAL
ESRS S1 Main-d'œuvre interne	Conditions de travail, classification des tâches effectuées	0,80	4,9	4,7	**6,93**
ESRS S1 Main-d'œuvre interne	Conditions de travail, formation et enseignement	0,40	4,9	4,7	**6,67**
ESRS S1 Main-d'œuvre interne	Conditions de travail, santé et sécurité	0,80	4,9	4,7	**6,93**
ESRS S1 Main-d'œuvre interne	Conditions de travail	3,00	4,9	4,7	**8,40**
ESRS S1 Main-d'œuvre interne	Égalité de traitement et égalité des chances	3,00	4,8	4,6	**8,27**
ESRS S1 Main-d'œuvre interne	Égalité de traitement et égalité des chances	2,00	4,8	4,6	**7,60**
ESRS S1 Main-d'œuvre interne	Autres droits liés au travail	2,00	4,8	3,6	**6,93**

6.1 LES PERSONNES : NOTRE FORCE

Au fil des ans, l'entreprise a connu une croissance presque continue de ses activités et, par conséquent, de ses effectifs. À la fin de l'année 2023, elle comptait 227 employés, dont 146 femmes et 81 hommes.

GENRE	CHIFFRES
Homme	81
Femme	146
Total	**227**

Comme les données relatives à la répartition du personnel montrent, l'entreprise adopte des politiques d'inclusion et d'égalité en favorisant la parité entre les sexes à toutes les étapes du cycle de vie du travailleur dans l'entreprise.

Le personnel affecté à la production (cols bleus) est plus nombreux que le personnel avec des fonctions administratives (cols blancs).

ANNÉE	ADMINISTRATION	PRODUCTION
2020	27	136
2021	27	141
2022	26	161
2023	**29**	**198**

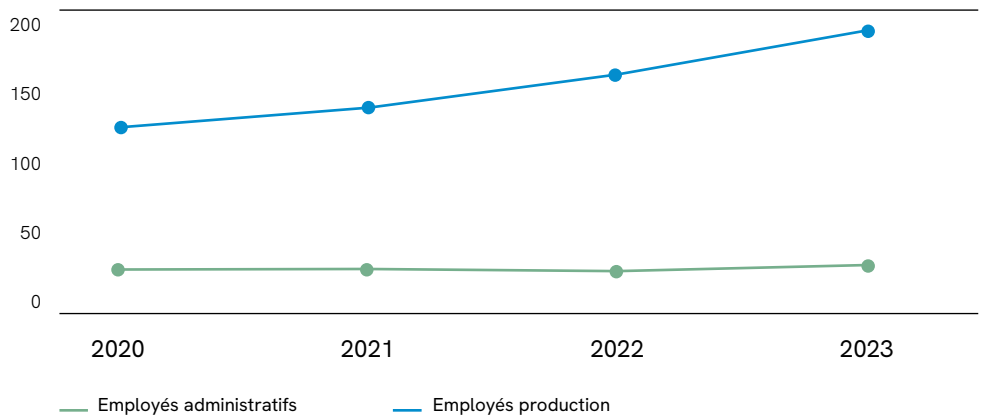

6.1.1 PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Freeland s'engage à ce que ses activités n'aient aucun impact négatif sur les droits humains de ses employés, de ses fournisseurs et des personnes qui, à différents titres, sont concernées et impliquées dans l'entreprise.

Freeland n'utilise et ne tolère en aucune manière le travail des enfants et veille à ce que cette forme de travail ne soit pas utilisée dans sa chaîne d'approvisionnement.

L'entreprise est très attentive à l'emploi de jeunes travailleurs âgés de 16 à 18 ans, en leur évitant catégoriquement les travaux pénibles et usants ainsi que les heures supplémentaires.

Si l'entreprise emploie des jeunes travailleurs qui n'ont pas terminé leur scolarité obligatoire, elle s'assure que ceux-ci exercent leur activité en dehors des heures scolaires, conformément aux conventions de l'OIT, à la norme SA8000 et à la législation nationale, selon la solution la plus favorable pour eux.

Des procédures opérationnelles spécifiques et des activités d'audit et de vérification interne permettent à l'entreprise de contrôler le respect de ces engagements.

AGE	FEMMES	HOMMES
16-18	0	0
19-29	44	30
30-39	30	19
40-49	35	15
50-59	27	13
60+	10	4
Total	**146**	**81**

6.1.2 RAPPORT DE TRAVAIL, DIVERSITÉ ET INCLUSION

La protection des travailleurs ne peut être dissociée d'une relation de travail transparente et correcte, pleinement conforme à toutes les exigences légales applicables. C'est sur cette base que l'entreprise a mis en place toutes les procédures de sélection, d'embauche, de rémunération et de développement professionnel de ses travailleurs.

Le respect de la législation du travail et de la Convention Collective Nationale est garanti par le soutien d'un service du personnel interne et de consultants externes spécialisés qui répondent aux besoins et aux attentes des travailleurs à différents moments de la vie de l'entreprise.

Les contrats de travail conclus et le dossier du travailleur incluent tous les aspects juridiques et techniques permettant de garantir un niveau de protection adéquat et de respecter pleinement la réglementation applicable.

Les politiques de protection et de fidélisation de ses travailleurs ont toujours encouragé l'entreprise à maintenir des relations de travail stables et sûres, en privilégiant toujours les contrats à durée indéterminée.

Comme on peut constater, même en 2023, le total des contrats à durée indéterminée couvre plus de 89 % de la main-d'œuvre.

Freeland propose également des contrats de stage et d'apprentissage aux jeunes afin de leur permettre de suivre un parcours de croissance individuelle, d'accroître leurs capacités, leur savoir-faire et leurs compétences spécifiques.

L'entreprise n'a pas recours au travail à domicile.

TYPOLOGIE CONTRAT	FEMMES	HOMMES
Emploi Salariés Temps plein Durée indéterminée	83	47
Emploi Salariés Temps partiel Durée indéterminée	12	0
Emploi Salariés Temps plein Durée déterminée	16	7
Emploi Salariés Temps partiel Durée déterminée	1	1
Cadres moyens	0	3
Apprentis	30	20
Travailleurs à domicile	0	0
Stagiaires	4	3
Total	**146**	**81**

Les phases de sélection et d'embauche de nouveaux collaborateurs sont menées en accordant une attention particulière aux thèmes de la diversité et de l'inclusion : en aucun cas, les activités ne sont influencées par des facteurs discriminants tels que l'origine, la culture ou le sexe ; au contraire, les capacités, les aptitudes et les compétences sont analysées comme seuls éléments déterminants.

La présence de personnel provenant d'autres pays (y compris hors UE) est en augmentation significative, notamment en raison du développement de l'entreprise au cours des dernières années.

ANNÉE	TRAVAILLEUSES NON RESSORTISSANT DE L'UE PRODUCTION	TRAVAILLEURS NON RESSORTISSANT DE L'UE PRODUCTION
2020	10	0
2021	6	0
2022	12	0
2023	**14**	**1**

Afin de faciliter l'intégration et l'inclusion du personnel étranger, l'entreprise a mis en place les initiatives suivantes:

- organisation de cours pour apprendre la langue italienne
- cours de formation obligatoires dans la langue maternelle
- mise à disposition de logements
- mise à disposition d'un service de transport vers les établissements de l'entreprise au moyen d'une navette spéciale.

Les procédures opérationnelles internes définies dans le cadre du système de gestion de la responsabilité sociale permettent un suivi continu des principaux indicateurs clés de performance liés à la gestion du personnel. Chaque étape du cycle de vie du salarié dans l'entreprise est suivie (embauche, changements et variations de poste, formation, démission).

ANNÉE	FIN CONTRATS HOMMES	FIN CONTRATS FEMMES	DÉMISSIONS HOMMES	DÉMISSIONS FEMMES	NOUVELS EMPLOYÉS HOMMES	NOUVELLES EMPLOYÉES FEMMES
2020	4	4	0	2	1	9
2021	5	8	4	7	8	17
2022	2	3	8	12	15	32
2023	**5**	**4**	**12**	**18**	**20**	**35**

À la suite de la période d'urgence provoquée par la pandémie de COVID, l'entreprise a enregistré une augmentation de son chiffre d'affaires, confirmant une tendance socio-économique qui a touché tous les secteurs économiques.

Le service des ressources humaines accorde une attention particulière à l'analyse et à l'évaluation des questions relatives aux démissions des salariés, afin de recueillir de manière systématique des éléments pouvant contribuer à améliorer le climat de travail et les relations avec les salariés eux-mêmes.

Conformément à la convention collective nationale, Freeland garantit à ses travailleurs les prestations complémentaires prévues par le Fonds d'assistance sanitaire complémentaire dédié aux travailleurs de l'industrie de la mode (SANIMODA).

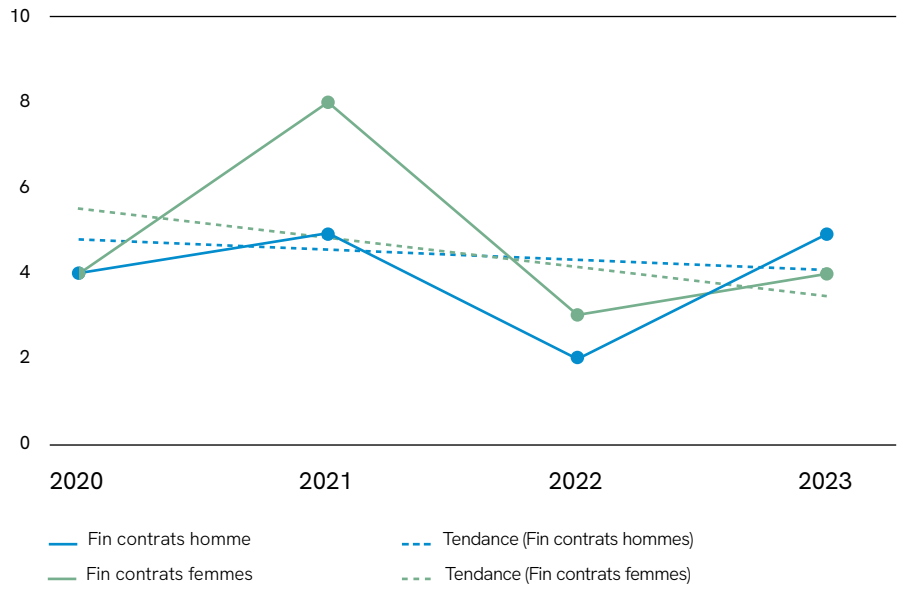
10
8
6
4
2
0
2020
2021
2022
2023
Fin contrats homme
Tendance (Fin contrats hommes)
Fin contrats femmes
Tendance (Fin contrats femmes)

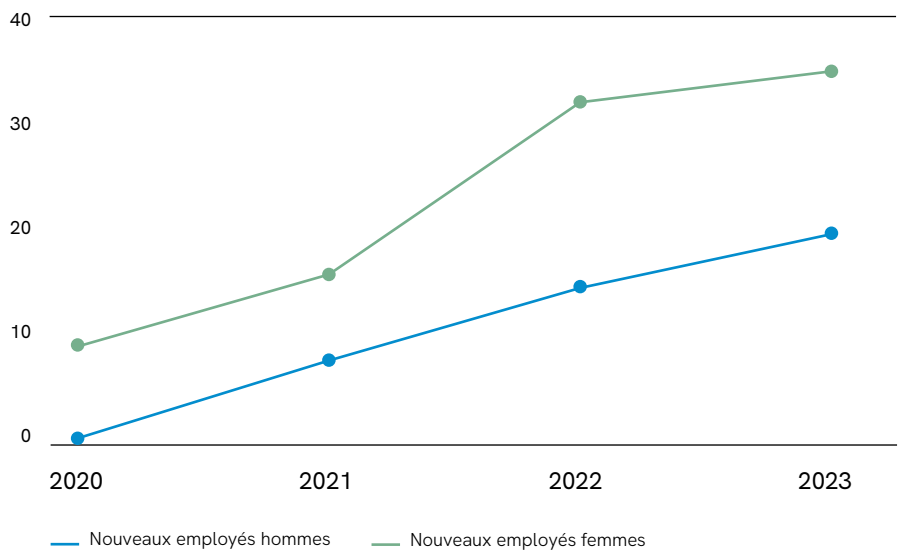
40
30
20
10
0
2020
2021
2022
2023
Nouveaux employés hommes
Nouveaux employés femmes

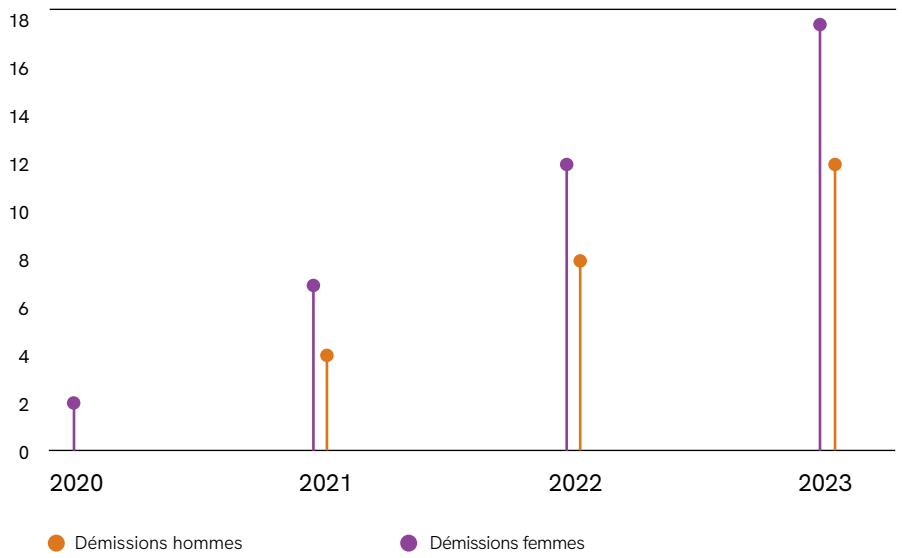
18
16
14
12
10
8
6
4
2
0
2020
2021
2022
2023
Démissions hommes
Démissions femmes

DOPO L'USO
CHIUDERE
LE PORTE
131

6.1.3 CARACTÈRE VOLONTAIRE DE LA RELATION DE TRAVAIL

Freeland garantit le caractère entièrement volontaire de la relation de travail et ne tolère aucune forme de travail forcé et/ou obligatoire.
En aucun cas, les travailleurs ne sont obligés de déposer de l'argent et leurs documents d'identité et permis de séjour ne sont en aucun cas gardés.

Au moment de l'embauche, le travailleur est informé des clauses contractuelles qu'il signe et de tous les aspects salariaux et organisationnels nécessaires et appropriés. Des procédures d'intégration spécifiques garantissent la transparence et l'équité envers les nouveaux travailleurs.
Les informations nécessaires régissant la relation de travail avec l'organisation sont toujours à la disposition de chaque travailleur, y compris par l'intermédiaire de ses représentants désignés.

L'entreprise met ses travailleurs en mesure de produire des indications et des suggestions sur tous les aspects sociaux du travail. Des box/boîtes aux lettres sont disposées dans les unités opérationnelles de l'entreprise pour permettre de signaler des problèmes, même de manière anonyme. Ces boîtes sont gérées en toute transparence avec le soutien des représentants des travailleurs et traitées dans le cadre du Groupe de Travail sur la Responsabilité Sociale.

Les horaires de travail sont organisés de manière à garantir à la fois les besoins de production et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et on ne recours aux heures supplémentaires qu'en cas de nécessité.
Les heures supplémentaires ne sont effectuées que sur une base volontaire et toujours dans le respect des limites légales.

Des procédures de contrôle spécifiques mises en place par le service du personnel permettent de contrôler tout au long de l'année le nombre d'heures supplémentaires effectuées par l'ensemble du personnel de l'entreprise.

ANNÉE	HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU PERSONNEL ADMINISTRATIF (TOTAL HEURES)	HEURES DE TRAVAIL EMPLOYÉ ADMINISTRATION	HEURES SUPPLÉMENTAIRES PERSONNEL DE PRODUCTION (TOTAL HEURES)	HEURES DE TRAVAIL EMPLOYÉ PRODUCTION
2020	268,5	9,94	5.270,5	38,38
2021	521	18,61	14.613	106,67
2022	758	26,14	15.246	95,89
2023	**783**	**27**	**12.720**	**66,25**

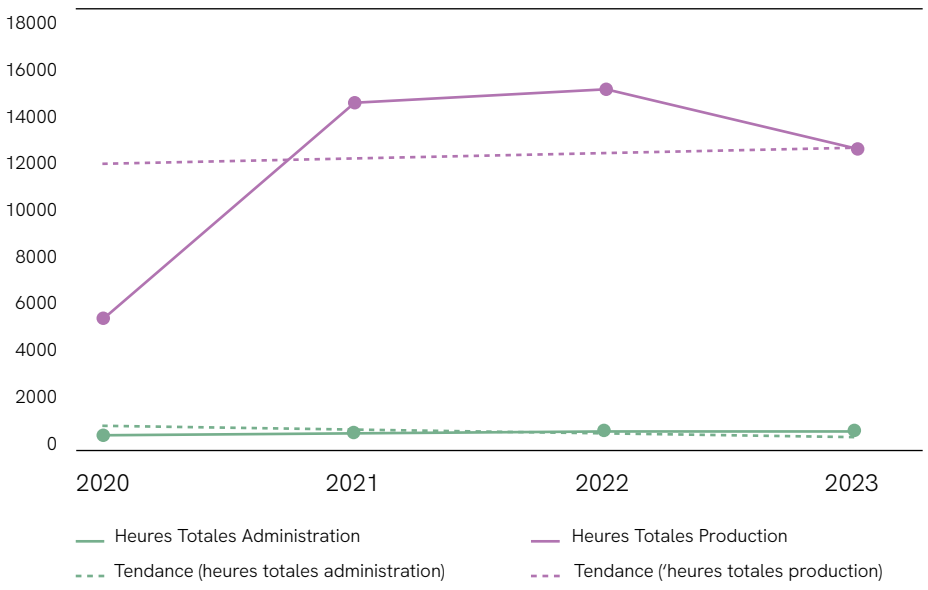

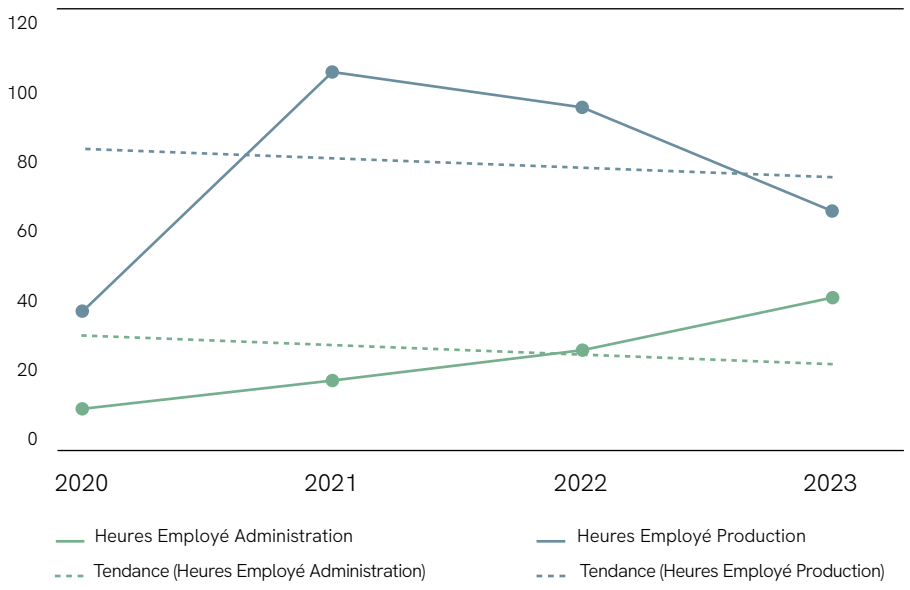

Grâce aux objectifs d'augmenter l'emploi poursuivis ces dernières années, Freeland a pu réduire considérablement le recours aux heures supplémentaires.

6.1.4 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Freeland promeut des politiques actives de prévention des risques et d'amélioration continue dans tous les domaines liés à la sécurité et à la santé au travail.
La direction de l'entreprise a toujours encouragé une culture de la sécurité en promouvant des initiatives de sensibilisation et de participation de ses employés.
À cette fin, l'entreprise s'est dotée, depuis 2020, d'un système de gestion de la sécurité au travail conforme à la norme ISO45001, qui fait l'objet d'une surveillance continue par l'Organisme de Certification Bureau Veritas.

Au cours de l'année 2023, le nombre d'heures de formation par personne a augmenté pour les travailleurs:

ANNÉE	FORMATION ACCORDÉE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ (HEURES)	FORMATION MOYENNE PAR TRAVAILLEUR (HEURES/TRAVAILLEUR)
2021	168	1
2022	369	2
2023	**1.061**	**4,7**

Chaque travailleur a également la possibilité d'interagir et d'être soutenu par son propre représentant en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail. De plus, le groupe de travail sur la responsabilité sociale apporte une aide supplémentaire aux travailleurs pour tous les aspects sociaux liés à leur activité professionnelle.

ANNÉE	JOURS D'ABSENCE POUR ACCIDENTS	JOURS D'ABSENCE POUR MALADIES PROFESSIONNELLES	TOTAL DES ACCIDENTS	NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAJET	JOURS D'ABSENCE POUR ACCIDENT	REQUÊTE POUR MALADIE PROFESSIONNELLE RECONNUE	JOURS D'ABSENCE POUR MALADIES PROFESSIONNELLES
2021	128	0	2	0	128	0	0
2022	14	0	1	0	14	0	0
2023	**12**	**0**	3	1	12	0	0

L'évolution des accidents montre des chiffres très limités, tant en valeur absolue qu'en valeur relative. En particulier, il est évident que le nombre de jours d'absence pour accident et pour maladie professionnelle continuera à diminuer en 2023.

L'analyse des accidents, approfondie en fonction de l'effectif de l'entreprise, confirme le caractère positif des données remarquées en 2023.
En effet, conformément à ce qui a été enregistré les années précédentes, si l'indice de fréquence peut avoir une tendance variable, l'indice de gravité confirme substantiellement son caractère positif.

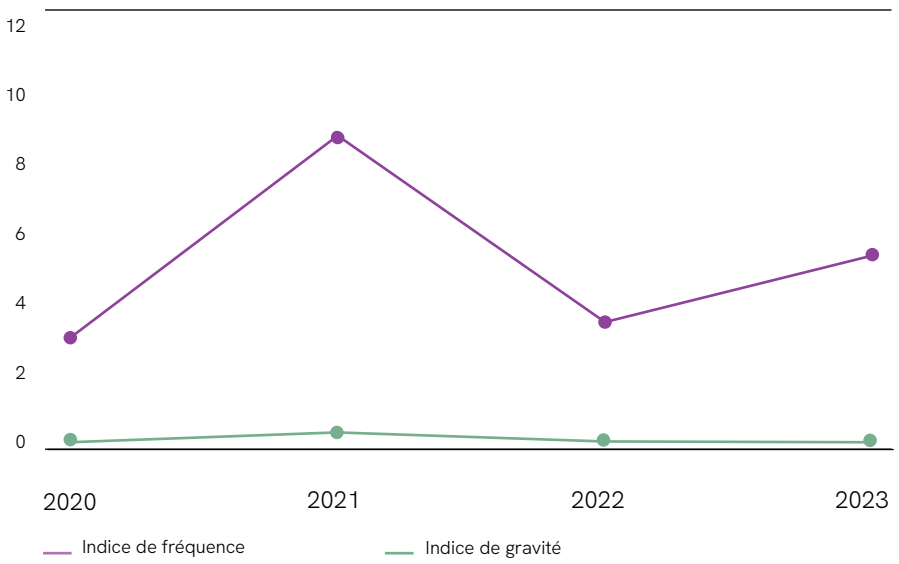

ANNÉE	INDICE DE FRÉQUENCE	INDICE DE GRAVITÉ
2020	2,96	0,06
2021	8,63	0,37
2022	3,22	0,05
2023	**5,53**	**0,06**

En 2023 également, d'autres investissements ont été réalisés pour améliorer le lieu de travail et moderniser les machines, notamment:

- Relamping complet de l'entrepôt de matières premières et construction de la nouvelle division d'assemblage pour l'unité opérationnelle située via Fogar
- Développement à travers l'installation de nouvelles machineries dans la division de coupe de l'unité opérationnelle située via Falcone
- Mise en place du département « Travaux spéciaux » dans l'unité opérationnelle située via Falcone
- Installation de 3 défibrillateurs supplémentaires pour les bâtiments de via Fogar, Caboto et Falcone.

6.2 LA FILIÈRE

La fabrication de chaussures pour les principaux acteurs du monde du luxe et de la mode exige un niveau de professionnalisme et de spécialisation élevé, rapidité, flexibilité et capacité d'adaptation.

Ces caractéristiques sont essentielles à l'contribution de notre propre chaîne d'approvisionnement.

Freeland a toujours reconnu la valeur de sa chaîne d'approvisionnement en fondant ses relations sur l'équité, le respect, l'avantage mutuel et la recherche d'une fidélisation réciproque.

Parmi les fournisseurs les plus importants, on trouve ceux qui fournissent:

- les matières premières (cuirs et tissus)
- les composants et accessoires
- les travaux
- les services de différentes natures.

Parmi ceux-ci, on distingue les fournisseurs de matières premières qui ne sont pas sélectionnés et qualifiés par Freeland, mais directement par le client/la marque.

En ce qui concerne les fournisseurs sous son contrôle, l'entreprise applique des procédures et des outils de recherche et de sélection, ainsi que de surveillance en termes de qualité et de conformité sociale et environnementale.

L'analyse de matérialité effectuée par l'entreprise conduit à considérer comme propre au matériel, et donc comme objet du compte rendu, tous les aspects liés à la gestion des droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement.

SUJET	SOUS SUJET	ANALYSE INTERNE	ANALYSE PARTIES PRENANTES	ANALYSE MAIND'ŒUVRE	RÉSULTAT FINAL
ESRS S2 Main d'œuvre de la chaîne	Conditions de travail	0,40	4,5	4,3	**6,13**
ESRS S2 Main d'œuvre de la chaîne	Égalité de traitement et opportunités	0,80	4,5	4,3	**6,40**
ESRS S2 Main d'œuvre de la chaîne	autres droits liés au travail	0,80	4,5	4,3	**6,40**

Les procédures désormais bien établies prévues par le système de gestion intégré SA8000-ISO14001-ISO45001 permettent à l'entreprise d'exercer des activités de contrôle spécifiques en fonction de l'importance des fournitures elles-mêmes, tant du point de vue de la qualité que de la responsabilité sociale et environnementale.

Les conditions spécifiques d'achat prévoient le respect du Code d'éthique de l'entreprise et des cahiers des charges de fourniture étudiés particulièrement pour les différents types d'approvisionnement.

La filière comprend également les deux filiales de Freeland : Nadhour Shoes (Tunisie) et Free Shoes (Roumanie), qui font l'objet de contrôles réguliers effectués directement par l'entreprise et par ses clients. Ces contrôles permettent de respecter tout à fait les exigences réglementaires et de production prévues dans les pays concernés.

L'entreprise tient à jour la cartographie de ses fournisseurs en ce qui concerne les impacts sociaux et environnementaux, en identifiant les fournisseurs potentiellement les plus exposés aux risques, pour lesquels des activités de surveillance et de contrôle appropriées sont définies.

Pour ces fournisseurs, outre la demande d'engagements contractuels précis, on prévoit une activité de vérification sur le terrain, avec des audits et un suivi correspondant.

Ces audits visent à garantir le respect des droits de l'homme et portent sur les aspects suivants : travail des enfants, travail forcé et obligatoire, santé et sécurité, discrimination, horaires de travail, rémunération adéquate, conditions de travail.

ANNÉE	NOMBRE DE FOURNISSEURS DÉPLACÉS	NOMBRE DE FOURNISSEURS DANS LA SPHÈRE D'INFLUENCE	NOMBRE DE FOURNISSEURS AUDITÉS	NOMBRE D'AUDITS RÉALISÉS
2020	236	84	17	15
2021	233	81	14	13
2022	255	78	15	17
2023	**246**	**69**	**15**	**25**

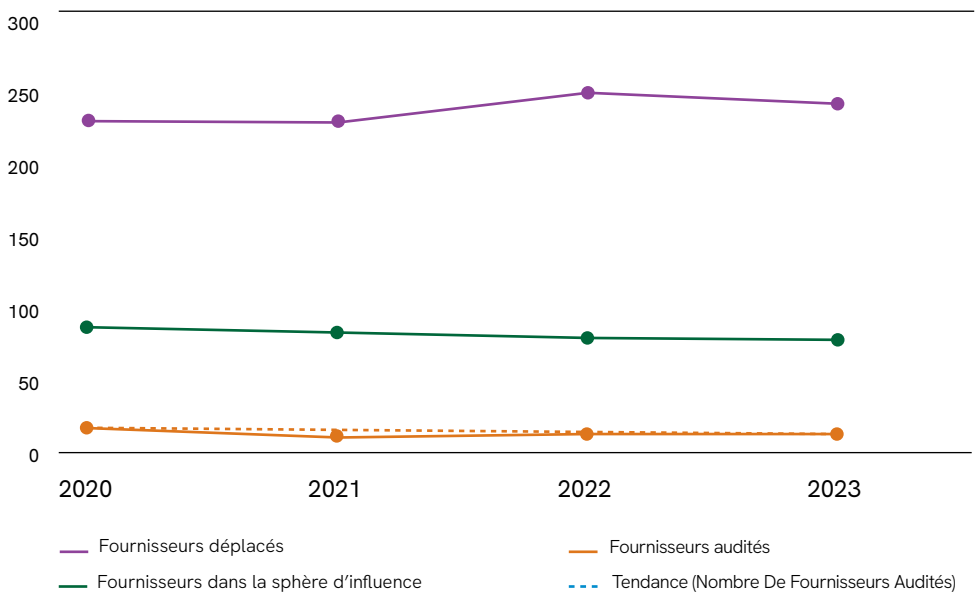

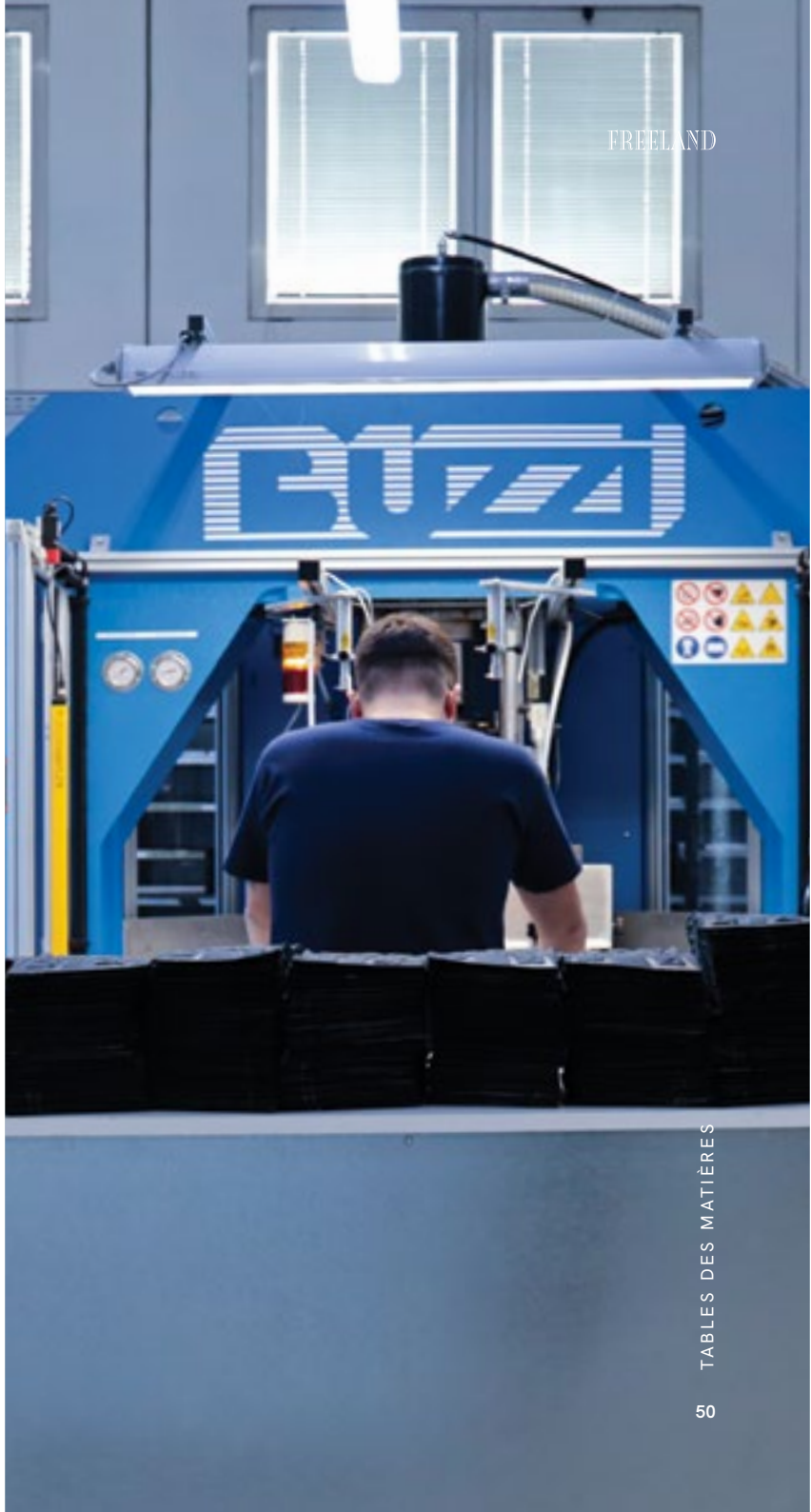

6.3 LES RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS

Freeland est très liée au territoire sur lequel elle opère depuis 2000, année de sa création, et, malgré un marché de plus en plus mondialisé, elle a fermement maintenu ses activités en Toscane.

Le développement continu et l'augmentation de son personnel ont permis à l'entreprise d'entretenir des relations profitables avec toutes les principales institutions de la région et de devenir un point de référence très attractif pour le marché du travail. Les nombreuses relations et connexions avec les acteurs locaux (fournisseurs, partenaires commerciaux, institutions et autorités locales) ont permis à l'entreprise de contribuer à la croissance socio-économique de la communauté.

L'analyse de matérialité effectuée a montré que cet aspect ne doit pas être considéré comme particulièrement sensible dans le domaine des rapports non financiers, comme le prévoit la directive CSRD (voir tableau ci-dessous).
L'entreprise n'opère pas directement sur des territoires où des populations autochtones vivent, mais elle veille au respect des réglementations nationales et internationales susceptibles d'avoir un impact sur cette question.

En effet, l'entreprise soutient les politiques définies par ses clients et les marques de mode en matière de protection des populations autochtones et de lutte contre la déforestation incontrôlée des zones sensibles de la planète (voir le règlement européen n° 2023/1115 sur la déforestation EUDR).

SUJET	SOUS SUJET	ANALYSE INTERNE	ANALYSE PARTIES PRENANTES	ANALYSE MAIND'ŒUVRE	RÉSULTAT FINAL
ESRS S3 Communautés concernées	Droits économiques, sociaux et communautaires	0,67	2,5	1,5	**3,11**
ESRS S3 Communautés concernées	Droits civils et politiques	0,67	2,5	1,5	**3,11**
ESRS S3 Communautés concernées	Droits des peuples autochtones	0,67	2,5	1,5	**3,11**

Au niveau territorial, l'entreprise s'engage, comme les années précédentes, à soutenir les organisations sociales qui aident les personnes les plus vulnérables et les plus démunies.

Depuis plus de 10 ans, Freeland soutient Ortolani Coraggiosi, une coopérative agricole qui aide de nombreux jeunes atteints d'autisme et d'autres troubles qui, grâce à l'aide d'agriculteurs professionnels, apprennent le métier : de la culture à la vente de légumes cultivés localement (communes de San Miniato et Fucecchio).

En 2023, grâce au soutien accordé dans le cadre de la « Bourse d'études Freeland », la coopérative a pu embaucher un agriculteur qui aide les jeunes en difficulté dans leurs activités quotidiennes.

6.4 LES CONSOMMATEURS

Freeland, qui opère dans le secteur « business to business », n'est pas responsable de la mise sur le marché des produits finis et n'a pas de relations directes avec le consommateur.

L'analyse de matérialité a montré que l'impact des questions liées à la durabilité a une incidence moyenne sensible sur le consommateur (information du consommateur, sécurité du produit, inclusion sociale).

Ce thème est sensible pour la main-d'œuvre et les parties prenantes, tandis que pour Freeland, cet aspect a un impact moindre car les informations destinées au consommateur final sont déterminées et contrôlées par les clients, tandis que l'entreprise met en œuvre les protocoles nécessaires pour garantir la protection des informations pendant la phase de production.

SUJET	SOUS SUJET	ANALYSE INTERNE	ANALYSE PARTIES PRENANTES	ANALYSE MAIND'ŒUVRE	RÉSULTAT FINAL
ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux	Impacts légaux sur les informations destinées aux consommateurs	0,67	4,4	4,6	**6,44**
ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux	Sécurité personnelle desconsommateurs	0,67	4,4	4,6	**6,44**
ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux	Inclusion sociale des consommateurs	0,67	4,4	4,6	**6,44**

Freeland est, étant donné son histoire et sa vision, particulièrement sensible à la question de la qualité et de la sécurité de ses produits et applique un système de contrôle qualité divisé et répandu à toutes les phases de la production. Les matières premières, les accessoires et les composants sont contrôlés avec soin et de manière systématique afin de garantir le respect des conditions spécifiques requises par les clients, par la réglementation applicable au produit et, dans tous les cas, attendues en fonction de l'utilisation prévue.

Freeland garantit le respect total du règlement européen n° 1907/2006 (règlement « REACH » - acronyme de « Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals ») relatif aux substances dangereuses et/ou restreintes, ainsi que des dispositions du protocole ZDHC (Zero Discharge of Hazardous Chemicals).
Le protocole ZDHC, une référence dans le secteur de la mode, définit la liste des substances chimiques interdites de l'utilisation intentionnelle dans les entreprises qui produisent des matières textiles et/ou du cuir fini. À la suite de l'application de ce protocole, Freeland a défini sa propre politique de gestion des substances réglementées et à mettre en place un système interne de gestion des produits chimiques.

6.5 LES OBJECTIFS POUR LES QUESTIONS SOCIALES

Les objectifs sociaux sont différents et de nature diverse. Ils entraînent des répercussions différentes tant sur les travailleurs internes que sur ceux de la filière, ainsi que sur les communautés locales.

OBJECTIF	OBJECTIF	OBJECTIF
Transparence et visibilité des activités de l'entreprise, renforçant ainsi sa légitimité et son acceptation	Rédaction du rapport sur la durabilité	2024
Bien-être au travail	Mise en place de services de tickets-repas/tickets-achat conventionnés pour tous les employés	2024
Inclusion et intégration	Cours d'italien pour le personnel étranger	2024
Sécurité au travail	Adaptation et rénovation de la signalisation horizontale de sécurité	2024
Formation pour le développement professionnel	Atteindre l'objectif de 600 heures de formation volontaire (cours d'italien, cours sur les systèmes de gestion, autres)	2024
Participation aux initiatives en faveur d'organisations engagées dans le domaine social, humanitaire et/ou caritatives	Allocation de fonds aux œuvres et initiatives sociales, humanitaires et/ou caritatives, soutien d'une bourse	2024

CHAPITRE 7

La gouvernance

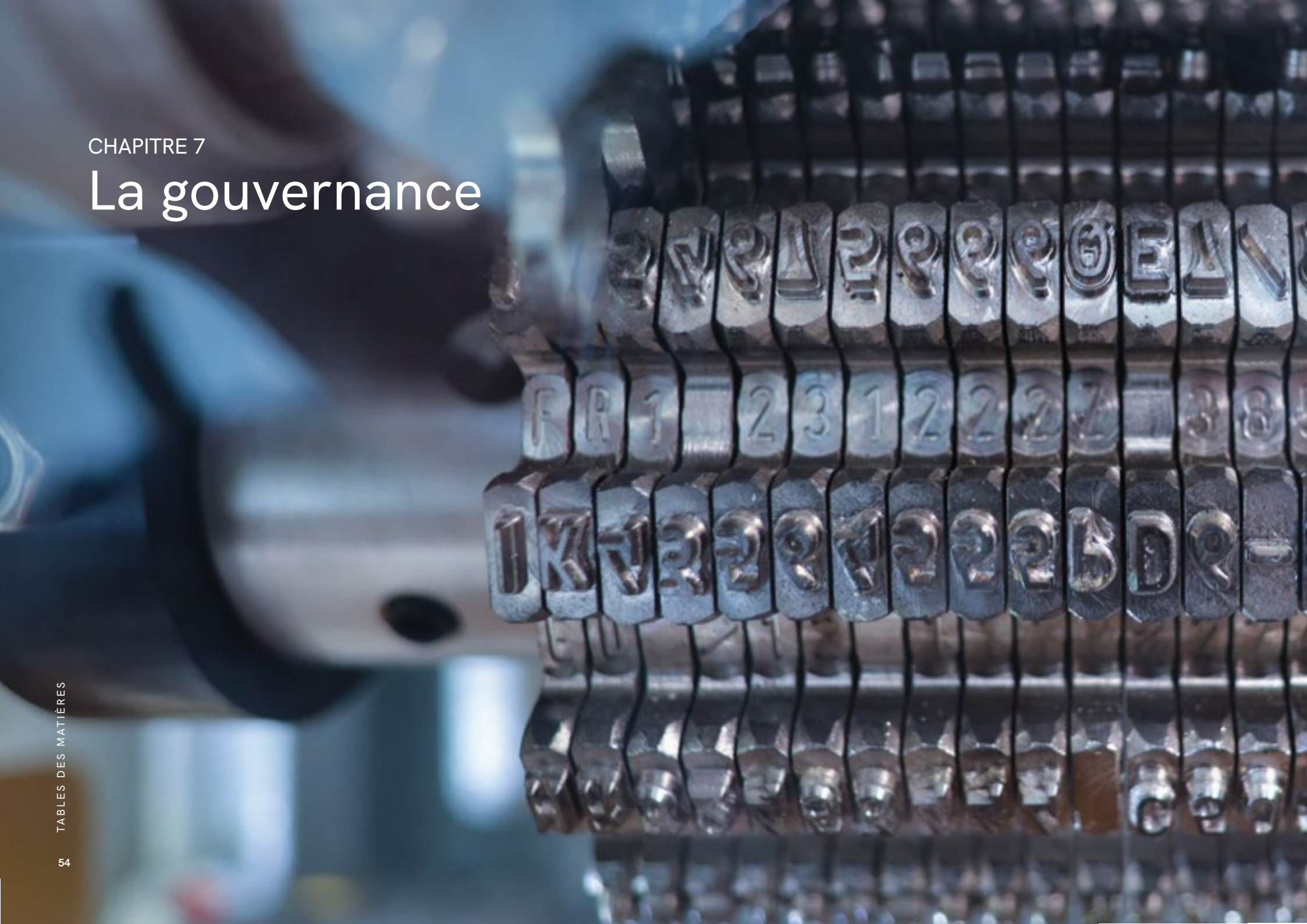

7. La gouvernance

Le thème de la gouvernance d'entreprise se développe, conformément à la directive CSRD, autour des éléments qui permettent aux utilisateurs des rapports de durabilité de comprendre la stratégie, l'approche, les processus et les procédures de l'entreprise, ainsi que ses performances en matière de conduite.

Les thèmes liés à la conduite de l'entreprise se divisent en les points suivants:

- l'éthique et la culture d'entreprise, y compris la lutte contre la corruption
- la protection des informateurs
- la gestion des relations avec les fournisseurs
- les activités liées à l'exercice d'une influence politique éventuelle (y compris les activités de lobbying).

Les analyses de matérialité effectuées mettent en évidence une attention particulière des parties prenantes sur tous les thèmes susmentionnés, tandis que l'évaluation de l'entreprise révèle un impact moindre des activités liées aux relations avec les fournisseurs (auxquels des conditions de livraison et de paiement très régulières et consolidées sont garanties) et les activités liées à l'exercice d'une éventuelle influence politique (compte tenu de l'absence de tout type de lien, relation ou connexion entre le personnel de l'entreprise et le monde de l'administration publique et de la politique).

De même, l'analyse de l'entreprise a limité l'évaluation de son impact sur le thème du bien-être animal, car l'approvisionnement en matières premières (cuirs) va au-delà de son contrôle direct.

SUJET	SOUS SUJET	ANALYSE INTERNE	ANALYSE PARTIES PRENANTES	ANALYSE MAIND'ŒUVRE	RÉSULTAT FINAL
ESRS G1 conduite d'entreprise	Culture d'entreprise	0,67	4,9	4,7	**6,84**
ESRS G1 conduite d'entreprise	Protection des informations et des données des parties prenantes internes	0,07	4,7	4,7	**6,31**
ESRS G1 conduite d'entreprise	Protection des informations relatives aux travaux et à l'approvisionnement de la filière	0,67	4,7	4,7	**6,71**
ESRS G1 conduite d'entreprise	Bien-être des animaux	0,67	4,3	4,4	**6,24**
ESRS G1 conduite d'entreprise	Gestion des relations avec les fournisseurs (y compris les modes de paiement)	0,40	4,9	4,7	**6,67**
ESRS G1 conduite d'entreprise	Corruption active et passive	0,40	4,9	4,6	**6,60**

7.1 ÉTHIQUE ET CONDUITE DANS LES AFFAIRES

Le strict respect des lois et des réglementations en vigueur est au cœur des principes fondamentaux de Freeland, comme le rappelle son Code d'éthique.
Le Code d'éthique définit clairement les principes éthiques que tous les employés et collaborateurs externes doivent respecter dans le cadre de leurs compétences respectives, lors de l'exécution de leurs activités professionnelles. Chaque destinataire du Code d'éthique est tenu de le connaître et de le mettre en pratique, en signalant toute lacune ou violation.

Afin de garantir le respect total des lois et des aspects obligatoires, Freeland a adopté le Modèle d'organisation, de gestion et de contrôle prévu par le décret législatif n° 231/01 et a nommé l'Organisme de surveillance (OdS).
Le Modèle d'organisation 231 établit des protocoles de contrôle précis et attribue les responsabilités correspondantes dans le but de prévenir des infractions.

L'OdS est chargé de surveiller le respect des dispositions incluses dans le Modèle 231. Toute indication d'infraction peut être adressé à l'OdS par le biais de canaux de communication spécifiques prévus à cet effet.

Les domaines de l'entreprise les plus à risque et les processus sensibles sont identifiés au moyen d'évaluations des risques spécifiques, en analysant toutes les infractions prévues par le décret législatif n° 231/2001. Freeland s'engage à maintenir des standards de transparence, d'équité et d'intégrité élevées dans l'exercice de ses activités, conformément aux principes relatifs aux droits de l'homme, aux droits des travailleurs, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption. Tout individu agissant pour le compte de Freeland, tout employé, collaborateur ou consultant ne doit pas chercher à influencer de manière inappropriée les décisions de l'institution concernée, afin d'accomplir d'actes conformes ou contraires aux devoirs de sa fonction, notamment en offrant ou en promettant, directement ou indirectement, des cadeaux, de l'argent, des faveurs ou des avantages de toute nature.
Le système de protocoles et de procédures internes mis en place avec le Modèle d'organisation 231 permet, avec la contribution de l'Organisme de surveillance, de garantir des comportements conformes aux principes énoncés dans le code d'éthique de Freeland.

7.2 STRUCTURE DE LA GOUVERNANCE

Freeland s'est fixé les objectifs suivants :

- améliorer ses performances économiques, sociales et environnementales tout en continuant à créer de la valeur pour ses parties prenantes, conformément à la loi, aux réglementations et à ses valeurs.
- mettre en œuvre une approche basée sur l'évaluation des risques et des opportunités d'amélioration
- garantir et renforcer un comportement éthique sur le lieu de travail par la promotion et la diffusion du Code d'éthique auprès du personnel et des parties prenantes
- veiller à ce que le personnel soit informé de tous les engagements et soit impliqué de manière consciente et active dans la poursuite des objectifs.

Le système d'administration et de contrôle mis en place est du type traditionnel, divisé en plusieurs figures clés : le Conseil d'administration, le Collège des commissaires aux comptes et la société d'audit légal, l'Organisme de surveillance 231.

Le modèle de gouvernance adopté consiste en un système de règles, de normes, de pratiques et de procédures soigneusement structurées.
Ce modèle est conçu pour rendre les activités transparentes et efficaces.

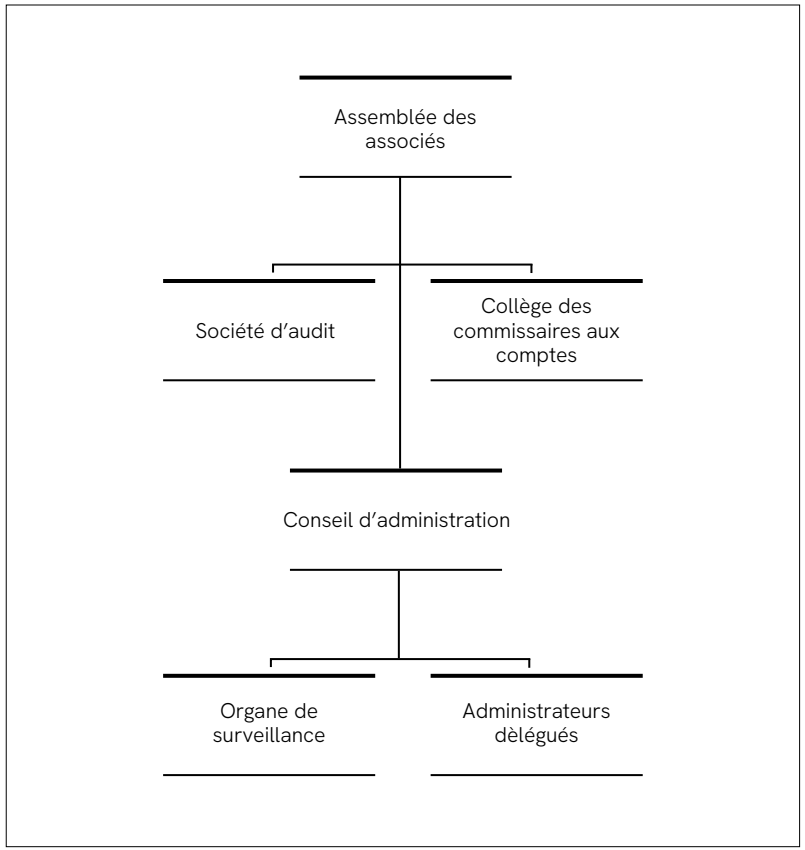

Assemblée des associés

L'assemblée est l'organe qui décide selon le principe majoritaire de la volonté exprimée par les associés réunis en assemblée, qui représentent certaines parts du capital social, et exprime la volonté de la société, à condition que les règles régissant la procédure de l'assemblée aient été respectées. Sa fonction est d'établir la volonté de la société dans les matières réservées à sa compétence par la loi ou les statuts.

Société d'audit

Le système d'audit légal des comptes est organisé conformément à l'acte constitutif, sur indication du Collège des commissaires aux comptes, lors de l'Assemblée des associés. Les auditeurs externes, choisis parmi des sociétés d'audit internationales importantes et reconnues, exercent leurs activités de manière indépendante, garantissant un contrôle rigoureux et impartial.

Collège des commissaires aux comptes

Le Collège des commissaires aux comptes veille au respect de la loi, des statuts et des principes de bonne administration ; il contrôle l'adéquation de l'organisation, de l'administration et de la comptabilité, en évaluant également l'efficacité du système de contrôle interne.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est chargé de diriger la gestion ordinaire et extraordinaire de la société. Cela comprend la définition de la stratégie générale, l'évaluation des performances opérationnelles et financières, l'approbation des opérations importantes et la gestion des aspects clés tels que les objectifs stratégiques, les budgets annuels et les résultats périodiques. En outre, le conseil est responsable de la stratégie de développement durable et supervise un système de contrôle interne et de gestion des risques. Engagé à mener ses activités de manière responsable, il crée un environnement de travail inclusif et sûr, tout en protégeant les écosystèmes et les communautés dans lesquels il opère. Le Conseil s'engage dans des activités de formation spécifiques afin de garantir une gestion d'entreprise toujours plus responsable. Il dispose de tous les pouvoirs pour la gestion ordinaire et extraordinaire, déléguant certaines responsabilités afin de garantir une structure organisationnelle efficace.

Organisme de surveillance 231

Freeland a mis en place un Modèle d'organisation pour la prévention des délits conformément au décret législatif n° 231/21, et a donc constitué un Organisme de surveillance dont le rôle principal est d'assurer le bon fonctionnement et l'efficacité du Modèle d'organisation, de gestion et de contrôle adopté. La composition de l'Organisme de surveillance est soigneusement étudiée pour garantir professionnalisme, continuité et indépendance.

Administrateurs délégués

Les administrateurs délégués ont pour fonction la gestion directive et opérationnelle de l'entreprise, qui implique l'exécution et le respect de délégations de pouvoirs spécifiques. Les rôles et les responsabilités sont communiqués à tous les niveaux de l'organisation grâce aux descriptions de postes internes spécifiques et aux procédures opérationnelles formellement définies dans le cadre du système de gestion intégré SA8000-ISO14001-ISO45001. Les fonctions de l'entreprise sont établies et soutenues tout au long de leur évolution afin de pouvoir former adéquatement le personnel, y compris dans les projets de développement de l'entreprise. Diverses fonctions permettent à la direction de garder un niveau de contrôle adéquat sur tous les aspects réglementaires et obligatoires (conformité juridique, sécurité au travail, réglementation environnementale, responsabilité sociale, sécurité des produits). À un niveau plus opérationnel, la structure d'organisation actuelle est représentée par l'organigramme suivant.

Organigramme de l'entreprise Freeland

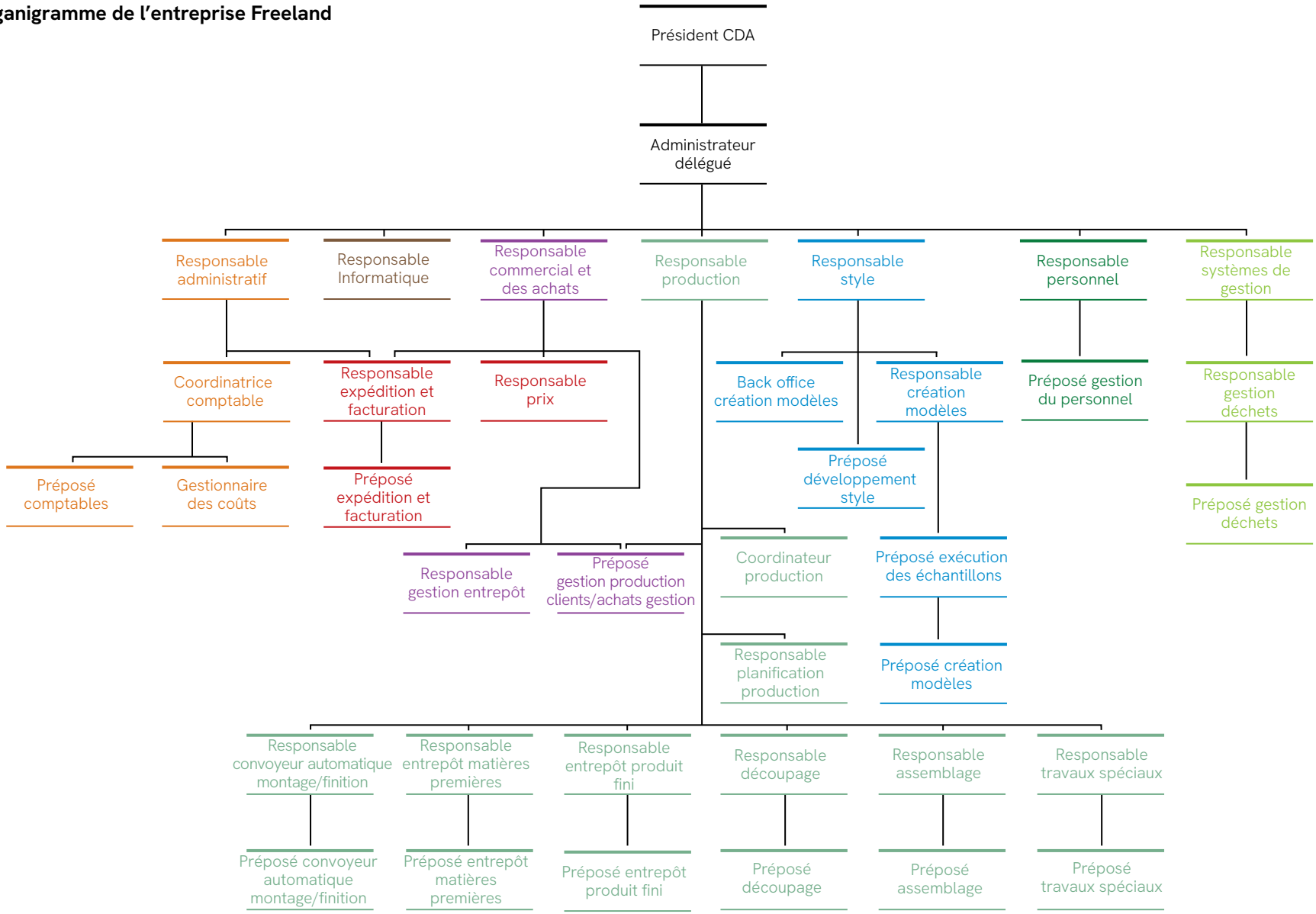

8. Note méthodologique

Ce document a été rédigé conformément aux normes ESRS (European Sustainability Reporting Standards) définies dans le cadre de la directive sur les rapports extra-financiers (CSRD) 2022/2464/UE par l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group) afin d'harmoniser les approches et les outils des rapports extra-financiers.

Freeland a décidé d'adopter volontairement ces normes à partir de 2023, entamant ainsi un processus qui se poursuivra dans les années à venir et qui permettra des rapports toujours plus précis ainsi qu'une mesure ponctuelle des objectifs définis et atteints au fil du temps.

Le rapport a développé l'analyse de la double matérialité pour la définition de tous les « thèmes » sur lesquels l'entreprise a basé ses rapports. Dans cette première version, l'entreprise a décidé de remettre l'approfondissement de certains thèmes, comme cela est autorisé pour certains d'entre eux au cours des premières années d'application de la nouvelle directive.

En particulier, pour les entreprises comptant moins de 750 salariés, il est possible d'omettre:

- pour la première année suivant l'entrée en vigueur de l'obligation légale, le sujet ESRS S1
- pour les deux premières années suivant l'entrée en vigueur de l'obligation légale, les sujets ESRS E4, S2, S3 et S4.

Toutefois, toutes les entreprises sont autorisées, pendant la première année suivant l'entrée en vigueur de l'obligation légale, à omettre la déclaration des effets financiers liés aux thèmes ESRS E1-9, E2-6, E3-5, E5-6.

Freeland s'engage à intégrer progressivement, au cours des prochaines années, les contenus prévus par la directive CSRD et définis plus précisément au fur et à mesure que la réglementation évoluera.

9. Index des références ESRS

ERS STANDARD	INFORMATION	LOCALISATION	PAGES DE RÉFÉRENCE
ESRS 2 divulgation générale	Obligation d'information BP-1: Base générale pour la préparation de la déclaration de durabilité	Le périmètre des rapports comprend uniquement la société Freeland et correspond à celui du bilan économique et financier de l'exercice clos au 31 décembre 2023 de Freeland	Présent dans chaque section définie
ESRS 2 divulgation générale	Obligation d'information BP-2: Informations relatives aux circonstances spécifiques		Présent dans chaque section définie
ESRS 2 divulgation générale	Obligation d'information GOV-1: Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance		de 58 à 60
ESRS 2 divulgation générale	Obligation d'information GOV 2: Informations fournies aux organes administratifs, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions relatives à la durabilité traitées par ces organes	Les aspects suivants sont à souligner: ▪ La responsabilité de la gestion des impacts ESG incombe au Conseil d'administration, qui examine au moins une fois par an les questions importantes. ▪ La responsabilité de vérifier le respect des obligations en matière environnementale incombe également aux cadres/responsables de fonction ; il n'y a pas une fréquence prédéfinie à laquelle ces cadres/responsables de fonction investis de responsabilités spécifiques de contrôle doivent rendre compte au Conseil d'administration, mais ils doivent le faire chaque fois qu'ils constatent des problèmes.	Présent dans chaque section définie
ESRS 2 divulgation générale	Obligation d'information GOV-3: Intégration des performances en matière de développement durable dans les systèmes d'encouragement	Il n'existe aucun encouragement ni aucune composante de rémunération liée à la réalisation d'objectifs et/ou de cibles ESG	de 11 à 17
ESRS 2 divulgation générale	Obligation d'information GOV-4: Déclaration relative à la diligence raisonnable		de 11 à 17

ESRS 2 divulgation générale	Obligation d'information GOV-5: Gestion des risques et contrôles internes relatifs au rapport de durabilité		de 11 à 17
ESRS 2 divulgation générale	Obligation d'information SBM-1: Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur		de 11 à 17
ESRS 2 divulgation générale	Obligation d'information SBM-2: Intérêts et opinions des parties prenantes	Il est à noter que la possibilité de présenter des réclamations, des signalements et des propositions est largement garantie à toutes les parties prenantes par le biais d'outils/organes/dispositifs	de 11 à 17
ESRS 2 divulgation générale	Obligation d'information SBM-3: Impacts, risques et opportunités propre au matériel et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique		de 11 à 17
ESRS 2 divulgation générale	Obligation d'information IRO-1: Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités propre au matériel	En ce qui concerne l'implication de l'organe dirigeant le plus haut dans l'évaluation des questions propres au matériel, veuillez-vous faire référence aux obligations d'information ESRS 2 GOV-1 et ESRS 2 GOV-2. Les questions propres au matériel ont été approuvées par la direction	de 11 à 17
ESRS 2 divulgation générale	Obligation d'information IRO-2: Obligations de divulgation dans l'ESRS couvertes par le rapport de durabilité de l'entreprise		de 11 à 17
ESRS 2 divulgation générale	Obligation d'information MDR-P: Politiques adoptées pour gérer les questions		de 11 à 17
ESRS 2 divulgation générale	Obligation d'information MDR-A: Actions et ressources relatives aux questions en matière de durabilité propres au matériel		de 11 à 17

ESRS 2 divulgation générale	Obligation d'information MDR-M: Indicateurs relatifs aux questions de durabilité des matériaux	Chaque sujet pour lequel il est nécessaire ou simplement opportun de fournir une mesure quantitative (par exemple, une moyenne, un rapport, un pourcentage, une donnée en valeur absolue, etc.) comprend l'explication de la métrique utilisée	de 11 à 17
ESRS 2 divulgation générale	Obligation d'information MDR-T: suivi de l'efficacité des politiques et des actions à travers des objectifs	On souligne le maintien d'indicateurs clés de performance spécifiques intégrés dans chaque paragraphe de référence	de 11 à 17
E1 changement climatique	E 1.1 Plan de transition pour le changement climatique atténuation	Freeland saisit l'opportunité de remettre l'élaboration des indicateurs et la gestion et l'amélioration des impacts sur le changement climatique en fonction des délais et des possibilités d'exemption pour les entreprises de moins de 750 employés	23 - 24
E1 changement climatique	E 1.2 Politiques relatives à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique	Veuillez-vous faire référence à la description fournie dans les obligations d'information E1.1	23 - 24
E1 changement climatique	E 1.3 Actions et ressources en matière de politiques relatives au changement climatique	Veuillez-vous faire référence à la description fournie dans les obligations d'information E1.1	23 - 24
E1 changement climatique	E 1.4 Objectifs liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	Veuillez-vous faire référence à la description fournie dans les obligations d'information E1.2	23 - 24
E1 changement climatique	E 1.5 Consommation et mix énergétique	Veuillez-vous faire référence à la description fournie dans les d'informations E1.3	23 - 24
E1 changement climatique	E 1.6 Portées brutes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	Veuillez-vous faire référence à la description fournie dans les obligations d'information E1.4	23 - 24
E1 changement climatique	E 1.7 Projets d'élimination et d'atténuation des GES financés par des crédits carbone	Veuillez-vous faire référence à la description fournie dans les obligations d'information E1.5	23 - 24
E1 changement climatique	E 1.8 Internal carbon pricing	Non applicable en relation avec les activités de l'entreprise	23 - 24
E1 changement climatique	E 1.9 Effets financiers prévus des risques physiques et de transition et opportunités potentielles liées au climat		23 - 24

E2 Pollution	E 2.1 Politiques relatives à la pollution	Intégrée dans la politique environnementale de l'entreprise	25 - 26
E2 Pollution	E 2.2 Actions et ressources liées à la pollution	Après évaluation des aspects propres aux matériels correspondant à ce qui peut être assimilé aux activités et à la filière	25 - 26
E2 Pollution	E 2.3 Objectifs liés à la pollution	Non applicable en relation avec les activités de l'entreprise	25 - 26
E2 Pollution	E 2.4 Pollution de l'air, de l'eau et du sol	Non applicable en relation avec les activités de l'entreprise	25 - 26
E2 Pollution	E 2.5 Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	Il ne se produit pas d'utilisation de substances telles que définies par l'ESRS E2.5	25 - 26
E2 Pollution	E 2.6 Effets financiers prévus des impacts, risques et opportunités liés à la pollution des matériaux	Après évaluation des aspects propres aux matériels correspondant à ce qui peut être assimilé aux activités et à la filière	25 - 26
E3 eau et ressources marines	E 3.1 Pollution de l'air, de l'eau et du sol	Intégrée dans la politique environnementale de l'entreprise	27
E3 eau et ressources marines	E 3.2 Actions et ressources liées à l'eau et aux ressources marines	Non applicable en relation avec les activités de l'entreprise	27
E3 eau et ressources marines	E 3.3 Objectifs liés à l'eau et aux ressources marines	Non applicable en relation avec les activités de l'entreprise	27
E3 eau et ressources marines	E 3.4 Consommation d'eau	Non applicable en relation avec les activités de l'entreprise	27
E3 eau et ressources marines	E 3.5 Effets financiers prévus des impacts, risques et opportunités propres aux matériels	Non applicable en relation avec les activités de l'entreprise	27
E4 biodiversité et écosystèmes	E 4.1 Plan de transition et prise en compte de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	Non applicable en relation avec les activités de l'entreprise	
E4 biodiversité et écosystèmes	E 4.2 Politiques relatives à la biodiversité et écosystème	Non applicable en relation avec les activités de l'entreprise	
E4 biodiversité et écosystèmes	E 4.3 Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	Non applicable en relation avec les activités de l'entreprise	
E4 biodiversité et écosystèmes	E 4.4 Objectifs liés à la biodiversité et aux écosystèmes	Non applicable en relation avec les activités de l'entreprise	

E4 biodiversité et écosystèmes	E 4.5 Indicateurs d'impact liés à la biodiversité et aux changements écosystémiques	Non applicable en relation avec les activités de l'entreprise	
E4 biodiversité et écosystèmes	E 4.6 Effets financiers prévus des impacts, risques et opportunités propres aux matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes	Non applicable en relation avec les activités de l'entreprise	
E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	E 5.1 Politiques relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Intégrée dans la politique environnementale de l'entreprise	de 28 à 30
E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	E 5.2 Actions et ressources liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Après avoir évalué les aspects propres aux matériels correspondant à ce qui peut être assimilé aux activités et à la filière	de 28 à 30
E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	E 5.3 Objectifs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Après avoir évalué les aspects propres aux matériels correspondant à ce qui peut être assimilé aux activités et à la filière	de 28 à 30
E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	E 5.4 Apports de ressources	En ce qui concerne l'utilisation des ressources en eau, veuillez-vous faire référence à la description fournie dans l'obligation d'information E 3.4	de 28 à 30
E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	E 5.5 Écoulement des ressources		de 28 à 30
E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	E 5.6 Effets financiers prévus liés à l'utilisation des ressources matérielles et à l'économie circulaire, risques et opportunités	Après avoir évalué les aspects propres aux matériels correspondant à ce qui peut être assimilé aux activités et à la filière	de 28 à 30
S1 Main-d'œuvre interne	S 1.1 Politiques relatives à la main-d'œuvre interne	Définie dans la politique spécifique de l'entreprise SA8000	de 34 à 47
S1 Main-d'œuvre interne	S 1.2 Processus visant à impliquer le personnel et les représentants des travailleurs dans la réflexion sur les impacts	Défini dans les procédures de la politique SA8000, demande de retour d'information lors de la compilation des questionnaires pour la définition des thèmes propres aux matériels.	de 34 à 47
S1 Main-d'œuvre interne	S 1.3 Processus visant à atténuer les impacts négatifs et canaux permettant aux employés de signaler leurs préoccupations	Définie dans la politique du système de gestion de la santé et de la sécurité ISO45001	de 34 à 47

S1 Main-d'œuvre interne	S 1.4 Prendre des mesures concernant les incidences importantes sur le personnel employé, les approches adoptées pour gérer les risques propres au matériel et saisir les opportunités propres au matériel liés au personnel employé, et l'efficacité de ces mesures	Il convient de souligner que la possibilité de présenter des réclamations est largement garantie par des instruments/ organes/dispositifs	de 34 à 47
S1 Main-d'œuvre interne	S 1.5 Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs propres au matériel, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités propres au matériel	Défini en aval de la section spécifique	de 34 à 47
S1 Main-d'œuvre interne	S 1.6 Caractéristiques des employés de l'entreprise	Définit à la fin de la section spécifique	de 34 à 47
S1 Main-d'œuvre interne	S 1.7 Caractéristiques des personnes non salariées travaillant pour le compte de l'entreprise	Définit à la fin de la section spécifique	de 34 à 47
S1 Main-d'œuvre interne	S 1.8 Couverture des négociations collectives et dialogue social	Définit à la fin de la section spécifique	de 34 à 47
S1 Main-d'œuvre interne	S 1.9 Indicateurs de diversité	Définit à la fin de la section spécifique	de 34 à 47
S1 Main-d'œuvre interne	S 1.10 Salaires adéquats	Définit à la fin de la section spécifique	de 34 à 47
S1 Main-d'œuvre interne	S 1.11 Protection sociale	Définit à la fin de la section spécifique	de 34 à 47
S1 Main-d'œuvre interne	S 1.12 Personnes handicapées	Définit à la fin de la section spécifique	de 34 à 47
S1 Main-d'œuvre interne	S 1.13 Indicateurs de formation et de développement des compétences	Définit à la fin de la section spécifique	de 34 à 47
S1 Main-d'œuvre interne	S 1.14 Indicateurs de santé et de sécurité	Définit à la fin de la section spécifique	de 34 à 47
S1 Main-d'œuvre interne	S 1.15 Indicateurs de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Définit à la fin de la section spécifique	de 34 à 47
S1 Main-d'œuvre interne	S 1.16 Indicateurs de rémunération (écart salarial et rémunération totale)	Définit à la fin de la section spécifique	de 34 à 47

S1 Main-d'œuvre interne	S 1.17 Incidents, plaintes et violations graves des droits de l'homme	Définit à la fin de la section spécifique	de 34 à 47
S2 travailleurs de la chaîne de valeur	S 2.1 Politiques relatives à la chaîne de valeur	Section non définie comme propres au matériel, gérée par l'entreprise aux fins uniquement de surveillance.	de 48 à 50
S2 travailleurs de la chaîne de valeur	S 2.2 Processus d'engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur concernant les impacts	Section non définie comme propres au matériel, gérée par l'entreprise aux fins uniquement de surveillance.	de 48 à 50
S2 travailleurs de la chaîne de valeur	S 2.3 Processus visant à atténuer les impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	Section non définie comme propres au matériel, gérée par l'entreprise aux fins uniquement de surveillance.	de 48 à 50
S2 travailleurs de la chaîne de valeur	S 2.4 Prise de mesures concernant les impacts importants sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques propres au matériel et à exploiter les opportunités propres au matériel liés aux travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces mesures	Section non définie comme propres au matériel, gérée par l'entreprise aux fins uniquement de surveillance.	de 48 à 50
S2 travailleurs de la chaîne de valeur	S 2.5 Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs propres au matériel, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités propres au matériel	Section non définie comme propres au matériel, gérée par l'entreprise aux fins uniquement de surveillance.	de 48 à 50
S3 communautés touchées	S 3.1 Politiques relatives aux communautés touchées	La direction a estimé que les opérations mises en place par la société n'ont pas eu d'impact négatif en termes environnementaux et sociaux. Par conséquent, compte tenu de cela, il n'a pas été nécessaire de mener des activités d'engagement envers la communauté	51

S3 communautés touchées	S 3.2 Processus visant à impliquer les communautés touchées pour ce qui est des impacts	La direction a estimé que les opérations mises en place par la société n'ont pas eu d'impact négatif en termes environnementaux et sociaux. Par conséquent, compte tenu de cela, il n'a pas été nécessaire de mener des activités d'engagement envers la communauté	51
S3 communautés touchées	S 3.3 Processus visant à atténuer les impacts négatifs et canaux permettant aux communautés touchées de faire part de leurs préoccupations	La direction a estimé que les opérations mises en place par la société n'ont pas eu d'impact négatif en termes environnementaux et sociaux. Par conséquent, compte tenu de cela, il n'a pas été nécessaire de mener des activités d'engagement envers la communauté	51
S3 communautés touchées	S 3.4 Prendre des mesures pour atténuer les impacts propres au matériel sur les communautés touchées, adopter des approches pour gérer les risques propres au matériel et saisir les opportunités propres au matériel liés aux communautés touchées, et évaluer l'efficacité de ces mesures	La direction a estimé que les opérations mises en place par la société n'ont pas eu d'impact négatif en termes environnementaux et sociaux. Par conséquent, compte tenu de cela, il n'a pas été nécessaire de mener des activités d'engagement envers la communauté	51
S3 communautés touchées	S 3.5 Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs importants, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités importants	La direction a estimé que les opérations mises en place par la société n'ont pas eu d'impact négatif en termes environnementaux et sociaux. Par conséquent, compte tenu de cela, il n'a pas été nécessaire de mener des activités d'engagement envers la communauté	51
S4 consommateurs et utilisateurs finaux	S 4.1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	La direction a estimé que les opérations mises en place par la société n'ont pas eu d'impact négatif en termes environnementaux et sociaux. Par conséquent, compte tenu de cela, il n'a pas été nécessaire de mener des activités d'engagement envers la communauté	52
S4 consommateurs et utilisateurs finaux	S 4.2 Processus visant à impliquer les consommateurs et les utilisateurs finaux au sujet des impacts	La direction a estimé que les opérations mises en place par la société n'ont pas eu d'impact négatif en termes environnementaux et sociaux. Par conséquent, compte tenu de cela, il n'a pas été nécessaire de mener des activités d'engagement envers la communauté	52

S4 consommateurs et utilisateurs finaux	S 4.3 Processus visant à atténuer les impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et aux utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	La direction a estimé que les opérations mises en place par la société n'ont pas eu d'impact négatif en termes environnementaux et sociaux. Par conséquent, compte tenu de cela, il n'a pas été nécessaire de mener des activités d'engagement envers la communauté	52
S4 consommateurs et utilisateurs finaux	S 4.4 Prendre des mesures pour atténuer les impacts propres au matériel sur les communautés touchées, adopter des approches pour gérer les risques propres au matériel et saisir les opportunités propres au matériel liés aux communautés touchées, et évaluer l'efficacité de ces mesures	La direction a estimé que les opérations mises en place par la société n'ont pas eu d'impact négatif en termes environnementaux et sociaux. Par conséquent, compte tenu de cela, il n'a pas été nécessaire de mener des activités d'engagement envers la communauté	52
G1 Conduite des affaires	G 1.1 Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	Définie conformément aux prescriptions du décret législatif n° 231	de 55 à 60
G1 Conduite des affaires	G 1.2 Gestion des relations avec les fournisseurs	Les fournisseurs sont définis selon des exigences ESG certifiées par le système de gestion environnementale	de 55 à 60
G1 Conduite des affaires	G 1.3 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	Définie conformément aux prescriptions du décret législatif n° 231	de 55 à 60
G1 Conduite des affaires	G 1.4 Cas de corruption ou de pots-de-vin	Au cours de l'année 2023, aucun cas significatif de non-conformité aux lois et règlements ni aucun cas de corruption ou de fraude	de 55 à 60
G1 Conduite des affaires	G 1.5 Influence politique et activités de lobbying	Aucun membre du Conseil d'administration n'a occupé ou n'occupe actuellement des fonctions similaires dans l'administration publique.	de 55 à 60
G1 Conduite des affaires	G 1.6 Modalités de paiement	Après évaluation des aspects propres aux matériels correspondant à ce qui peut être assimilé aux activités et à la filière	de 55 à 60

Pour plus d'informations sur ce rapport et sur nos actions en faveur du développement durable, veuillez contacter:

FREELAND S.r.l.

Via Verrazzano 4, 6, 8 - 50054 Fucecchio Firenze - Toscana – ITALY
+39 0571 244337 - info@freelandcalzature.it